

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES

du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

Janvier 1714.

TOME XX.



A V E R D U N

Chez CLAUDE MUGUET Marchand
Libraire.

M. DCC. XIV.

AVIS DU LIBRAIRE.

Sur la fin de l'année 1712. j'annonçai l'impression du *Supplément de la Clef, ou Journal Historique sur les matieres du tems*, 2 vol. Au mois d'Avril suivant j'en fis les envois à ceux qui les souhairoient avec empressement: Cet Ouvrage, qui, comme l'on sçait, commence par ce qu'il y a d'interessant dans l'Histoire depuis la paix de Riswick, jusques à la Bataille d'Hochstedt, a été reçu d'autant plus favorablement, qu'il rend le corps dudit Journal complet par la même plume, & est rempli de quantité de pièces curieuses peu communes, & très-interessantes à l'Histoire. J'ai crû devoir en rafraichir la memoire aux Lecteurs de ce Journal, sur tout en faveur de ceux, qui, peut être, n'en ont pas eu connoissance, & qui ne laissent pas de faire un Recueil deldits Journaux.

Fantes à corriger au mois de Decembre

1 7 1 3.

Page 399. ligne 17. *transfugiez* lisez *transfuges*. page 400. ligne 27. *derniere page* lisez *Avril dernier*, page. Page 430. ligne 25. *dix-huit familles* lisez *dix-huit mile familles*. page 433. ligne 24. faut retrancher un *zero* qu'on a mis de trop. page 441. ligne 6. *Nonce*, lisez *Neveu*.

JOURNAL HISTORIQUE
 SUR
 LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

Janvier 1714.

ARTICLE I.

Recapitulation ou précis de ce qui s'est passé de plus intéressant en Europe, pendant le cours de l'année 1713. accompagné de Remarques historiques & politiques.

I. **N**ON LICET OMNIBUS
 ADIRE CORINTHUM.
 Ce proverbe est trop ancien & trop commun, pour être ignoré, même par ceux à qui la Langue Latine n'est pas familiere : les sentimens sont partagez sur le motif de ce proverbe. *Il n'est pas permis à tous les hommes d'aller à Corinthe.* *Il n'est pas permis à chacun d'aller, ou d'aborder à Corinthe.* Les uns l'ont appliqué à la difficulté qu'il y avoit d'approcher de certe ancienne Ville de la Grece, à cause de sa situation avantageuse, & des Fortifications qui la rendoient respectable même aux Romains, avant que Lucius Mummius, leur

A 2 Général

Général l'eût saccagée l'an 146. avant la naissance du Sauveur du monde.

D'autres ont crû que son usage venoit de ce que les Courtisanes de Corinthe faisoient si fort les rencheries, que les Amans les plus passionnez & les plus opulens, se ruinoient auprès d'elles, avant d'en pouvoir être reçûs favorablement. Le Philosophe Demosthene en convint dans la réponse qu'il fit à ceux qui voulurent l'engager de prendre part aux faveurs de ces Courtisanes. *Non, dit il, ma Philosophie, ne m'a pas encore procuré une fortune assez considérable, pour pouvoir acheter si cher un repentir.*

Quoi qu'il en soit, s'il n'étoit pas permis il y a 18. siècles, à tous les hommes d'aller à Corinthe, on doit convenir dans celui-ci, *qu'il n'appartient pas à tous les hommes, de décider de la destinée des Villes, des Provinces, encore moins des Monarchies.* En effet, n'a-t'on pas vû depuis peu une infinité de ces faux ou aveuglez politiques, dont les raisonnemens & les esperances ont fait naufrage, lors qu'ils croyoient devoir mouïller l'ancre *au port du bon sens*, quoi qu'ils en fussent encore fort éloignez? combien y en a-t'il, (si la bonne foi guidoit leurs paroles,) qui avoient aujourd'hui, qu'ils se sont trompez, & qui semblables au chien de la Fable, ont abandonné le corps pour courir après l'ombre? En un mot, qui ont negligé leurs véritables intérêts, pour suivre les motifs d'une passion ou d'une ambition aveugle & démesurée? Je laisse à la saine raison, de faire une juste application de cette reflexion: je m'assûre que la force de la vérité contraindra partie de mes Lecteurs de convenir; que non
seulement

Matières des tems. Janvier 1714. 5

seulement les particuliers, (dont les sentimens sont toujours d'un foible poids dans la balance où l'on pèse la politique des Etats;) mais encore les Généraux, les Ministres & plusieurs Souverains se sont mépris dans leurs projets & dans leurs esperances. Peut-être se sont-ils repentis plus d'une fois, d'avoir méprisé ou négligé les occasions qui se sont offertes, pour leur procurer des avantages, auxquels ils se voyent forcez de renoncer, parce que le tems passé n'est plus.

Comme je n'ai ni caractère ni capacité suffisante, pour entreprendre de faire changer de route ceux qui ont voulu suivre un chemin que tant d'habiles gens, (peut-être même leurs ancêtres,) avoient évité; je me bornerai à rappeler ici les idées des événemens principaux de l'Europe, arrivez dans le cours de l'année que nous venons de finir.

II. Elle a été secondée en bizarres circonstances; nous y avons vû des négociations épineuses, conduites néanmoins à une heureuse fin; d'autres qui paroissent très-faciles à terminer, ont été rompues sur des motifs assez frivoles: nous y avons vû des conventions exécutées d'une part & violées de l'autre: des Traitez de Paix & de Commerce rétablis à la satisfaction des Souverains & à l'avantage des Sujets, contre lesquels cependant quelques particuliers ont frondé, parce que la bonne intelligence, rétablie entre les Têtes couronnées, étoit contraire aux vûs des esprits bouillans. Nous avons vû que ceux dont la fortune, (trop rapide à leur égard,) les a si fort ébloüis, qu'ils ont mieux aimé se risquer le renversement, que de s'appliquer à en arrêter la

Considérations générales sur les événemens de 1713.

6 *Journal Historique sur les*

rouës; ils ont suivi en cela les conseils de gens à qui l'on pourroit appliquer ce qu'a dit un Poëte, après en avoir emprunté la pensée du célèbre Esope.

*Otez moi ces trop vains esprits,
Qui glorieux & trop remplis
De leur capacité profonde,
Croyent qu'en leur cerveau le Ciel prodigue a mis,
Toute la finesse du monde.
Et sont souvent les premiers pris.
Trop de subtilité fait toujours nôtre perte,
Il n'est pas bon d'être si fin;
Et j'aime mieux le chat qui va son grand chemin,
L'est ouvert & le corps allerte.*

Nous avons vû des Princes, si amateurs de la paix, qu'ils l'ont achetée aux prix de sacrifier pour elle partie de leurs Etats, & même les droits du sang & de la nature. Nous avons vû multiplier le nombre des Rois Chrétiens, pendant que plusieurs Têtes couronnées ont été mises dans la dure nécessité de chercher un refuge chez les Nations étrangères. Nous avons vû tout un peuple se soumettre avec joye, au Monarque que la Paix d' Utrecht lui a destiné, quoi que le Trône ne fût point vacant; pendant que des Sujets entêtez & endurcis, non contents de voir leur legitime Prince privé de la Couronne, ont encore tenté de le priver d'un azile chez les autres Souverains; fureur d'autant plus condamnable, que le Prince si indignement persecuté, par ceux qui sont nez pour lui obéir, n'ont jamais eu lieu de se plaindre de lui; & que la plupart n'ont jamais vû; car s'ils avoient eu cet avantage, quelque dénaturez qu'ils paroissent,

paroissent, ils n'auroient pas pû lui refuser, du moins la veneration & les profonds respects que les étrangers lui rendent, excitez par l'impression que doit faire sur tous les esprits, le caractere sacré de Prince, encore plus par ses vertus personnelles, qui ne laissent pas d'éclater d'une maniere surprenante, quoi que réduit à la dure necessité de mener une vie privée; exemple admirable pour les Princes de la terre, & fâcheuse époque dans sa constance pour la gloire d'une Nation, qui, à cela près, mériteroit les éloges qu'on a pû donner aux plus celebres de l'Univers.

Nous avons encore vû dans le courant de l'année 1713. un Général de reputation, peu de jours après que la Victoire l'eût rendu glorieux & triomphant, dans la dure necessité de se rendre prisonnier de guerre avec toute son Armée. Nous avons vû des Sujets assez insolens & dépourvûs de bon sens, déclarer la guerre à leur Souverain, dans le tems qu'on avoit lieu de croire, qu'ils iroient au pied de son Trône pour implorer, ou plutôt pour ne pas paroître indignes de la clemence Royale que leur offroit leur Maître, en leur pardonnant leurs premiers égaremens. Nous avons vû des Armées formidables en Campagne, des Combats sanglans, des Villes incendiées, d'autres assiégées & conquises, dans le tems qu'on avoit lieu d'esperer que leurs Habitans & les peuples des deux rivages du Rhin, alloient partager avec ceux du voisinage de la Meuse, de l'Escaut & du Pô, la tranquillité que l'Assemblée d'Utrecht y a rétablie. Enfin nous avons vû de celebres Villes accablées sous le poids d'une injuste & violente extorsion; d'autres sous la calamité d'une maladie, dont le
seul

3 *Journal Historique sur les*
seul nom imprime de la crainte à tous ceux
qui connoissent le prix que Dieu a attaché à
la vie humaine.

*Evenemens
arrivez en
Espagne en
1713.*

III. Après ces considerations générales, par-
courons succinctement les principaux évène-
mens sur lesquels nous avons entretenu nos
Lecteurs pendant l'année dernière. L'Espagne
nous représente d'abord son Trône affermi &
sa Couronne assurée sur la tête de Philippe
V. & de sa posterité. Ce Prince (contre l'ar-
tente de bien de gens) a préféré la Couron-
ne Espagnole aux legitimes prétentions qu'il
pouvoit avoir un jour à celle de France, à
laquelle il a renoncé tant pour lui que pour
ses descendans. Cette préférence étoit dûe au
zele & à la fidelité que les Castillans ont eu
pour Sa M. C. laquelle pour rappeler plutôt
la paix dans l'Europe, a consenti de céder
le Royaume de Naples, le Duché de Milan,
les Côtes de Toscane à la Maison d'Autri-
che: le Roi d'Espagne a encore donné les
mains à ce que Mr. l'Electeur de Baviere se
desistât en faveur de la même Maison d'Au-
triche, de la donation que Sa M. C. lui
avoit faite des Païs Bas Espagnols, lors que
S. A. E. auroit été rétablie dans ses Etats,
& mise en possession du Royaume de Sar-
daigne.

Tous ces grands sacrifices pour la paix fu-
rent augmentez par la donation que le Roi
Catholique a fait du Royaume de Sicile en
faveur de Mr. le Duc de Savoye. Mais tout
cela n'a pas empêché que l'Espagne n'ait encore
gemi sous les calamitez de la guerre; sur
tout la Cata'ogne, dont les peuples, (tou-
jours ennemis de leur propre repos,) ont
méprisé l'amnistie générale que leur Souve-
rain

Matières du tems. Janvier 1714. 9

rain leur a offert, par un effet de sa clemencé; dans le tems même qu'il étoit plus en état de les châtier de leurs précédentes révoltes: principalement après que Gironne fut dégagée des horreurs de la guerre & de la famine; que les Troupes Angloises, Portugaises, Hollandoises, Palatines, même les Imperiales les eurent abandonnez.

Ces aveuglez Catalans perseverant dans leur rebellion, eurent l'impudante temerité de declarer la guerre aux Couronnes de France & d'Espagne; se flatant, sans doute, que ce procédé leur étoit autant permis qu'aux Généraux Imperiaux, de violer le Traité qui avoit réglé la maniere dont on devoit faire l'évacuation de cette Principauté. Cependant c'est une maxime de politique, ignorée de peu de gens, que le foible ne doit jamais insulter au plus fort, à moins de vouloir s'exposer à peirir.

*L'on ne perit souvent que parce qu'on oublie,
Le peu qu'on est, au prix de ceux qu'on veut lutter;*

*Le vent passe leger sur le roseau qui plie,
Et renverse le Pin qui veut lui resister.
Des forces qu'on n'a pas, quand on se préoccupe,
Avec aveuglement on suit sa passion;
Le pot de terre ainsi, fut à la fin la drape,
De sa vaine présomption.*

Si la paix convenüe entre l'Espagne & tous ses ennemis, (la Maison d'Autriche exceptée) a diminué l'étenduë de la domination du Roi Philippe V. par l'abandon ou la cession des Etats éloignez du continent d'Espagne (qui étoient plus à charge que de quel-
que

10 *Journal Historique sur les*
que utilité à la Monarchie;) Dieu l'a recom-
pensé en rependant des graces sur sa Famille,
que le Ciel refusa à son Predecesseur, & à
plusieurs autres Monarques. C'est la nais-
sance d'un troisieme Infant d'Espagne, pour l'ap-
pui de sa Couronne, qu'on a nommé *Don*
Ferdinand.

En France. IV. Les Princes de la Maison de France,
ont également renoncé à leurs prétentions à
la Couronne d'Espagne, si la posterité du
Roi Philippe V. venoit à manquer: On a en
même tems stipulé qu'en ce cas là, la Mai-
son d'Autriche auroit également l'exclusion;
qu'elle consentiroit comme les Princes Fran-
çois ont consenti, que si les descendans de
Philippe V. venoient à manquer, la succes-
sion de la Couronne d'Espagne passeroit à la
Maison de Savoye.

Ces renonciations ayant dissipé la crainte
qu'on témoignoit avoir de l'union des deux
Monarchies sur une même tête; ont fait aussi
la principale condition de la paix, que les
Couronnes de France & d'Espagne ont signé
avec l'Angleterre, la Hollande, la Savoye
&c. Le premier fruit de cette paix qui a pa-
ru sous nos yeux, c'est le rétablissement de
l'ancienne amitié entre les Puissances qui
étoient en guerre: Leurs Armées qui inspi-
roient la terreur par tout où elles pénétoient,
se sont retirées des Païs Bas, d'Italie & de
Portugal, comme firent autrefois les eaux
du Deluge qui avoient inondé & ravagé tou-
te la terre.

Comme cette retraite ne permit pas d'a-
bord que l'univers reprit tout à coup sa pre-
miere beauté, il falut que le tems & le tra-
vail des nouveaux habitans de la terre, re-
para-

Matières du tems. Janvier 1714. II

paraissent peu à peu ses ruïnes, & repeuplaissent cette immense solitude: De même il faut qu'aujourd'hui les peuples chez qui Dieu a bien voulu planter la paix, cultivent quelques années cet arbre cheri, dont les branches sont l'agriculture, les manufactures, le commerce par terre & par mer, & généralement tous les Arts. Alors on verra ces branches chargées de fruits capables de satisfaire l'avidité des hommes, & leur faire oublier en peu de tems tous les maux que la guerre leur a fait souffrir.

Cette paix si désirée, ne regne pas encore par tout: La Maison d'Autriche n'a pas voulu partager avec les Potentats qui l'ont signée, la gloire de rétablir le calme & la tranquillité de l'Europe: Le Monarque placé sur le Trône de l'Empire d'Allemagne, s'est flatté qu'avec le secours des Membres du Corps Germanique, il feroit plus de progres sur la Couronne de France, qu'on n'en a fait en onze Campagnes avec toutes les forces unies à celles d'Angleterre, d'Hollande, de Prusse, de Savoye, de Portugal. On fondoit l'esperance de ces progres sur ce que cette longue guerre avoit fort peu coûté à la Maison d'Autriche, l'Angleterre & la Hollande en ayant supporté le principal fardeau: Par ainsi on se flatoit qu'il seroit aisé aux *Allemands* de subjuger les *Francois*, qu'on comptoit de trouver épuisez d'argent, d'Officiers & de Soldats, sur tout ayant résisté seuls pendant douze ans aux forces de 69. Souverains liguez contre la France. C'étoit ainsi que le Conseil de Vienne flatoit l'Empereur Charles VI. qu'en peu d'années ses conquêtes & sa puissance égaleroit celle du célèbre Charles-Magne.

Magne. Nous verrons un peu plus bas quels ont été les premiers fruits de cette flatteuse espérance.

Pendant qu'à Utrecht plusieurs Ministres éluoient la conclusion de la paix, une Escadre Françoisé, sous les ordres du Sr. Cassard, portoit la terreur dans les Colonies Portugaises & Hollandoises en Amerique. Ces expéditions jointes à celles que Mr. de Villars fit la Campagne précédente au voisinage de l'Escaut, contribuerent beaucoup à l'avancement de la paix avec ces deux Puissances.

L'arrivée du Prince François Ragotszi en France, est un nouveau relief pour la gloire de LOUIS le Grand, qui depuis plus de soixante-dix ans de Regne, n'a pas cessé de donner azile à un grand nombre de Têtes couronnées, & à une infinité d'Illustres malheureux, dépouillez de leurs Etats, ou de l'heritage de leurs Peres. Le Roi T. C. est le seul Protecteur des Princes injustement persecutez, lesquels ont toujours trouvé en France ce que leur propre patrie leur refusoit.

En Italie.

V. Rome n'a fourni aucuns événemens considerables l'année dernière. Car on ne doit pas mettre dans ce rang les promotions de Cardinaux, la condamnation des livres suspects, en fait de doctrine; ni les contestations excitées sur la violation des Immunités Ecclesiastiques, parce que ces sortes d'événemens sont assez ordinaires en cette Cour là.

La vente & distribution publique du poison est moins ordinaire; On en a fait le débit dans les ruës & dans les maisons de Naples, en guise de Limonade ou d'eau rafraichissante,

chiffante; le châtement ou l'impunité de ces Empoisonneurs produit entre la Cour de Rome & le Gouvernement de Naples, les contestations dont on a fait mention dans le Tome précédent.

La Republique de Genes a acheté des mains de l'Empereur le Marquisat de Final, sans attendre que ce petit Etat fût assuré à la Maison d'Autriche par un Traité de paix avec l'Espagne, qui le possédoit depuis plus d'un siecle. C'est aux Genoïs à faire attention si le contract qu'ils viennent de passer, est un titre plus authentique pour eux, que ne l'ont été pour le St. Siege tous les Actes, en vertu de quels les Papes ont possédé Comachio depuis plusieurs siecles. Les Successeurs de l'Empereur Charles VI. seront ils plus obligez d'exécuter ce qui aura été stipulé par ce Prince, qu'il ne l'est lui-même à se conformer aux Actes passez par ses Predecesseurs?

A mesure que Sa M. I. a fait cette alienation, Elle a refusé à Mr. le Duc de Savoye la partie du Milanez qui lui fut cedée par les Empereurs Leopold & Joseph. Il a fondé ce refus sur ce que S. A. R. a fait sa paix avec les deux Couronnes de France & d'Espagne. Sur le même fondement ce Monarque ne pourra t'il pas disputer la Gueldre cedée au Roi de Prusse? la Barriere accordée à la Republique d'Hollande? Port Mahon, Gibraltar, & les autres avantages acquis par cette paix aux Anglois? c'est sans doute dont on s'embarassera peu aux Cours de Berlin, la Haye & Londres.

Quant à S. A. R. de Savoye, en attendant qu'elle reçoive de la Maison d'Autriche la recompense qui lui fut promise pour les
grandes

14 *Journal Historique sur les*
 grands services qu'elle lui a rendus pendant
 la dernière guerre; Ce Prince a déjà été mis
 en possession du Royaume de Sicile, que le
 Roi Philippe V. lui a cédé, sans le lui avoir
 promis. Ainsi à tous égards, Mr. le Duc de
 Savoye a trouvé de plus grands avantages du
 côté de la Maison de France, contre laquelle
 il s'étoit ligué, au préjudice des intérêts
 de sa propre Famille, que du côté de la
 Maison d'Autriche, pour laquelle il avoit sa-
 crifié son repos, ses Etats &c. Ce Prince de
 simple Duc qu'il étoit en Italie, est mis réel-
 lement au rang des Rois de l'Europe. Le
 nouveau Roi de Sicile a joué dans le cours
 de cette guerre, des personnages fort diffé-
 rens: D'abord il prit la défense du Roi d'Es-
 pagne son Gendre; peu après, (sans doute
 par l'ascendant de quelques mauvais conseils)
 il s'engagea dans un parti tout opposé; il se
 vit à la veille d'être dépouillé de ses propres
 Etats: Mais enfin la paix l'a élevé à un
 point de fortune, dont il n'auroit jamais
 osé se flater, si un Prince de la Maison d'Au-
 triche étoit parvenu à monter sur le Trône
 d'Espagne, & à occuper le Royaume de Si-
 cile, comme il fait celui de Naples, & le
 Duché de Milan: Je l'ai déjà dit ailleurs,
 & je le repette ici, les Princes de la Maison
 d'Autriche n'ont jamais fait aucunes libera-
 litez à leurs amis, ni à leurs Alliez, d'au-
 cune Place ou Province qui leur appartient
 en propre, & s'il est arrivé qu'ils aient gra-
 tifié quelqu'un, ce n'a toujours été que du
 bien d'autrui, & sur lequel ils n'avoient au-
 cun droit légitime.

*En Allema-
 gne.*

VI. A ce que nous avons déjà observé des
 motifs que l'Empereur peut avoir eu, de
 con-

continuer la guerre, quoi que dénué des secours de quatre de ses plus puissans Alliez; bien des gens conviennent, que Sa Majesté Imperiale auroit suivi l'exemple que son Auguste Ayeul lui donna aux Traitez de Nimegue & de Riswick; c'est-à-dire, qu'Elle auroit signé le dernier la paix, si l'on s'étoit contenté de lui ceder purement & simplement le Royaume de Naples, les Côtes de Toscane, le Duché de Milan, & tous les Pais-Bas Espagnols: Elle n'auroit pas voulu que ses ennemis, encote moins ses Alliez, eussent fait attention à *des bagatelles*, telles que sont la restitution des Electorats de Baviere & de Cologne; Duchez de Mantoüe, Montferat & la Mirandole, Principautez de Liege, Sabionette, Marquisat de Concordia, Comachio &c. Ces Etats, qui appartiennent à divers Souverains, n'ont jamais fait partie de la Monarchie d'Espagne, qui seule a donné lieu à la guerre, & a fourni occasion à la Maison d'Autriche d'occuper ces Etats reclamez: Elle aime mieux risquer le sort des armes, que de se refoudre à faire ces restitutions par équité & par justice.

A proprement parler, la fin de cette guerre est presque revenuë au periode sur lequel elle avoit commencé: ce ne fut d'abord qu'une guerre particuliere entre les deux Maisons rivales, qui toutes deux prétendoient à la Monarchie Espagnole, dont le dernier Roi étoit mort sans enfans. Les intrigues, les négociations, les méfiances, les offres & les menaces attirerent bientôt dans les interêts de la Maison d'Autriche, diverses Puissances: le motif specieux de cette grande & nombreuse Alliance, fut de balancer & de mettre en
équi-

équilibre la puissance des deux Maisons: on prit à cette occasion les armes en faveur de celle qui leur parut la plus foible: l'égalité ayant été conduite au point qu'on la vouloit, ces mêmes Alliez de la Maison d'Autriche, après plusieurs contestations, sont convenus d'un Traité de paix, sur un pied qui leur a paru raisonnable. Ce fut en démembant la Monarchie d'Espagne, en faveur de la Maison d'Autriche, de celle de Savoye, du Roi de Prusse &c.

Les Politiques ont apperçû dans la négociation de la paix, deux conditions qui leur ont paru extraordinaires: l'une, qu'à l'exclusion de tous les Princes des Maisons de France & d'Autriche, qui se disputoient la propriété & le droit de la Couronne d'Espagne; les uns & les autres, en sont exclus, si la branche de Philippe V. vient à manquer; on a adjugé le droit de succession à la Maison de Savoye, quoi que d'une branche fort éloignée. Si cette destination repugne au droit d'une heredité naturelle, suivant les Loix de l'Etat; elle s'accorde au moins à l'équilibre de puissance qu'on a voulu établir, pour prévenir dans les siècles à venir l'agrandissement des deux Maisons, qui avoient droit ou prétendoient avoir droit sur la Monarchie d'Espagne, l'une à l'exclusion de l'autre.

La seconde observation qu'on a fait, c'est sur ce qu'on a exigé dans la négociation, que la Couronne de France cede à son ennemie, (la Maison d'Autriche,) Ypres, Furnes, Menin, Tournay & leurs dépendances; avant que ces deux Puissances soient convenuës de la paix entr'Elles: il est vrai que la France, en vûë de la paix, avoit consenti d'augmen-

ter encore la domination de la Maison d'Autriche de toutes ces Places; mais par un passe-droit, Sa Majesté Très Chrétienne a bien voulu évacuer celles de ces Places dont Elle étoit en possession, pour y admettre Garnison Hollandoise en qualité d'amie & d'alliée des deux Maisons: tous ces avantages présentez à l'Empereur regnant, n'ont pas été capables de lui faire écouter les prieres & les instances de ses propres Alliez: tout cela s'est trouvé insuffisant pour borner ses vûes ou son ambition.

Il a donc fallu recommencer la guerre sur nouveaux frais: l'Empereur en a été l'agresseur, par le rappel de ses Plenipotentiaires au Congrez d'Utrecht: Mr. le Prince Eugene, son Généralissime & le Chef de son Conseil de guerre s'est rendu sur le Rhin & y a assemblé toutes les forces de l'Empereur, & de l'Empire: le premier fruit de cette guerre a été la prise de Landau par les François, la Garnison prisonniere de guerre: cette conquête fut suivie de celle de la Ville de Fribourg, que le Gouverneur aima mieux abandonner à la discretion du Vainqueur, que de soutenir l'assaut, ou de s'humaniser jusqu'au point de battre la chamade pour demander à capituler pour les habitans, & pour une partie de sa Garnison, qu'il n'avoit pas pû renfermer avec lui dans les Forts de la Place. Dans le tems qu'on publioit que ces Forts alloient être le Cimetiere de l'Armée Française, soit par leur situation avantageuse, par la bravoure du Gouverneur, & par la rigueur de la saison; on a vû qu'après seize jours de blocus, Mr. de Villars a scû obliger le Baron d'Arche à lui remettre ces formidables Fortereses saines &

VII. L'année 1713. s'est passée en varietez continuelles en Turquie: les resolutions de la Porte ont paru tantôt favorables, tantôt contraires aux interêts du Roi de Suede. La fortune, toujours capricieuse & inconstante envers ce Prince, a souvent mis sa constance à l'épreuve, sans pouvoir la vaincre. Dans le tems qu'il se croyoit à la veille d'être ramené dans ses Etats avec honneur, il se vit insulté & même assiégé dans le lieu de son refuge, par ceux qui s'étoient déclarez ses protecteurs: la seule valeur & le grand courage de Sa Majesté Suedoise la tira du plus grand de tous les dangers: ce Prince seul combattit contre une nombreuse troupe de Turcs & de Tartares, n'ayant d'autres armes à opposer à leur fureur, que son sabre & son bras intrepide. Après avoir acquis beaucoup de gloire dans ce Combat, l'embrasement de son Palais le força de l'abandonner, après en avoir chassé à coups de sabre ceux qui le pilloient; il poursuivit ses agresseurs jusques hors de l'enceinte, quoi que blessé à la cuisse, à l'épaule, & à la tête: la nature lassée de tant de fatigues, & ce Prince étant tombé par l'entrelassement de ses éprons, les Turcs le saisirent de sa personne, & le conduisirent dans le Palais du Bacha de Bender.

Quelque triste que fût sa situation, il ne perdit jamais rien de sa fierté: la majesté du Diademe brillant toujours dans ses yeux, en imposa à la rusticité d'une Nation peu civilisée. Ce Monarque inspira de la crainte à ceux même qui venoient de l'insulter: il les contraignit de respecter sa personne sacrée, lors
même

Matières du tems. Janvier 1714. 19
même que sa vie étoit à leur discretion.

Le Roi de Suede se persuadant que l'insulte qu'on venoit de lui faire, partoit moins de l'autorité du Sultan, que de l'intrigue de ses ennemis, (lesquels en effet avoient gagné le Kam des Tartares & le Seraskier de Bender, qui voulurent l'obliger de retourner dans ses Etats avec une foible Escorte, afin qu'on pût l'enlever dans sa route en traversant la Pologne,) le Roi de Suede, dis-je, demanda, ou pour mieux dire, commanda fierement à ceux qui l'avoient arrêté à Bender, de le traduire à Andrinople.

Au moment que ses plaintes furent portées au Grand Seigneur, Sa Hauteſſe lui en donna satisfaction; Elle fit détrôner le Kam des Tartares, cassa & exila le Seraskier, déposa le Grand Visir, fit renfermer aux sept Tours les Ambassadeurs Moscovites, se prépara de nouveau à la guerre contre le Czar, qui avoit encore violé le Traité conclu avec la Porte.

Peu après on renoua les négociations de paix entre les Turcs & les Moscovites; le Traité fut signé au mois de Juin: en même tems l'Armée Ottomane & Tartare ayant passé le Danube, s'avança vers les frontieres de Pologne, sous prétexte de rétablir le Roi Stanislas, ou plutôt pour tirer avantage de la désunion des Polonois: ce mouvement allarma autant la Cour de Vienne, que celle du Roi Auguste; on répondit à pleines mains des pressens aux principaux Ministres de la Porte Ottomane, qui rendirent l'Armée des Turcs immobile, en attendant le retour des Envoyez Turcs & Tartares dépêchez à Varsovie. Ainsi tous ces grands préparatifs de guerre, & l'esperance qu'en avoient conçu les

Partisans du Roi Stanislas, s'en allerent en fumée. On verra dans les Journaux suivans, quelle sera la destinée de ce Prince, & le sort du Roi de Suede.

La Pologne continuë de soupirer sous le pesant joug qui l'accable ; à peine les Moscovites ont évacué le Royaume, que les troupes Saxones y sont entrées pour y prendre quartiers d'hiver : les Polonois se plaignent hautement des nouvelles violations des loix & libertez de la Republique, sur ce que le Roi Auguste a fait enlever le Palatin de Russie & plusieurs autres personnes de distinction, qu'on a transferé en Saxe : ils murmurent aussi de ce que ce Prince a refusé de convoquer une Dierte générale.

La guerre du Nord après avoir ruiné la Pommeranie & le Mecklembourg, a aussi produit la misere dans les Etats du Holstein. La Bataille de Gadembuch fut suivie de l'incendie d'Altena, du blocus de Tonningen, de la perte de l'Armée Suedoise, commandée par le Comte de Steimbock, lequel après avoir résisté plusieurs mois contre la famine, les maladies, les rigueurs de l'hiver, aux forces unies des Danois, Saxons & Moscovites ; ce Général se trouva dans la necessité de se rendre prisonnier de guerre avec toute son Armée : les Moscovites & les Saxons repasserent du Holstein en Pommeranie ; chemin faisant ils rançonnerent les Villes d'Hambourg & de Lubeck, bloquerent de nouveau Wilmar & Stralsund, assiegerent & prirent Sterins ; toutes ces désolations firent enfin ouvrir les yeux aux Puissances voisines & interessées à la Paix du Nord ; on tint diverses Conferances pour chercher des expediens, capables de
pa.

Matières du tems. Janvier 1714. 21

pacifier ces troubles : on convint enfin de déposer la Ville de Stetin en sequestre aux troupes du Roi de Prusse & du Duc de Holstein Gottorp ; les Moscoviens & les Saxons promirent de sortir de la Pommeranie, pour ne plus y revenir, & d'en laisser la garde aux Puissances auxquelles on venoit de confier Stetin.

VIII. Un des événemens les plus rares, non seulement de l'année dernière, mais encore de ceux arrivez dans les siècles passez ; c'est de voir un Roi d'Angleterre, réduit par ses propres Sujets à la dure nécessité d'aller chercher un azile en Lorraine. Cet événement surprenant ne contribuera pas peu à embellir l'histoire de l'Illustre Souverain qui regne aujourd'hui dans ce petit Etat : S. A. R. de Lorraine n'a rien oublié, & va tous les jours au devant de tout ce qui peut contribuer à défennuyer un Prince traité avec tant d'inhumanité : les Sujets de Mr. le Duc de Lorraine se sentent très-honorez de la présence d'un si Illustre exilé, & les respects volontaires qu'ils lui rendent, sont des motifs de confusion pour les peuples de la Grande Bretagne. On a vû plusieurs Princes qui par le fort des armes, ou par la dureté de leur Gouvernement, ont été privez de la possession de leurs Etats : mais avant l'exemple que l'Angleterre nous a fourni de nos jours, on n'a pas vû qu'un Prince né sur le Trône, transporté dans le berceau hors du Royaume de ses peres, ait été privé du droit de succeder aux Couronnes hereditaires à sa Maison, sur tout lors qu'on ne peut pas reprocher à un pareil Prince, d'avoir jamais rien fait contre l'Etat, contre les loix, contre la Religion des peuples, pas même

En Lorraine au sujet de l'azile donné à un Roi d'Angleterre.

contre le moindre de ses Sujets.

Angleterre.

IX. On convient que la Nation Britannique est une des plus braves & des plus belliqueuses de l'Europe: le continent qu'elle habite, est situé si avantageusement, que le Ciel & la nature l'ont mise à l'abri de l'invasion & même de l'insulte de tous les autres peuples de l'Europe. On trouve que le seul avantage qui lui manque, pour devenir l'arbitre nécessaire & efficace de toutes les querelles qui peuvent s'élever dans l'univers; c'est une parfaite union entre les principaux Membres de cette Monarchie; mais l'humeur inquiète, méfiante, turbulente & variable de la plupart des Anglois, fera toujours de leur Patrie, le centre ou le Théâtre des revolutions les plus surprenantes. On prétend que la trop grande licence qu'on y donne aux faiseurs de Libelles, jointe aux sentimens différens des particuliers, tant sur la diversité d'opinions en matière de Religion, que sur la politique des Etats, contribuë beaucoup à la division qu'on y voit regner depuis longtems.

La Reine qui a aujourd'hui le Sceptre en main, a porté la gloire des Anglois à un plus haut point qu'aucun de ceux, qui avant Elle, ayent été placez sur le Trône Britannique. Les avantages qu'Elle a acquis à ses Sujets par la paix qu'Elle vient de signer à Utrecht, sont beaucoup plus considérables, que ceux que le feu Roi Guillaume avoit osé espérer, lors qu'il lia le nœud gordien d'une Ligue, qui longtems après la mort de ce Prince, a fait soupirer toute l'Europe.

Par une prédilection de la Toute Puissance Divine, la Reine a pris en main la balance de l'Europe, l'a manié avec tant de dextérité

ré & de bonheur, qu'elle a enfin trouvé par la négociation, l'équilibre qu'on cherchoit à main armée, qui a coûté tant de sang & tant de millions aux Puissances Chrétiennes. Lors que cette Princesse parvint à la Couronne, Elle trouva une guerre préparée qu'Elle put d'autant moins éviter, que c'étoit l'ouvrage de ceux dont son Prédécesseur composa son Conseil peu d'heures avant sa mort. Cette guerre glorieuse à ses Etrangers, ruinoit ses Royaumes à mesure que les Victoires se multiplioient; la Nation Britannique avoit contribué plus qu'une autre aux avantages remportez en Baviere, sur le Rhin, Pais de Cologne & de Liege: elle n'avoit pas moins aidé à la conquête du Royaume de Naples, Duchez de Milan & de Mantoue, de toutes les Provinces Espagnoles, sans que de tous ces avantages, ni de toutes ces prodigieuses conquêtes, on eût destiné la moindre de ces dépouilles, pour indemniser les Anglois, qui cependant portoient le principal fardeau des dépenses de la guerre.

Enfin par la paix cette Princesse, sans qu'il en couté rien à ses Alliez, a trouvé le moyen d'assurer & d'augmenter considérablement le commerce de ses Sujets, tant en Europe, que dans les mers du Nord & du Sud. Les Traitez qu'elle a signez avec les Couronnes de France & d'Espagne dont nous avons fait mention dans le Tome précédent, dénottent quels sont ces grands avantages.

Ils n'ont pas été cependant capables de calmer les esprits inquiets & turbulents, ni de reconcilier les divisions domestiques d'entre ses Sujets: Il y a actuellement dans la Grande Bretagne, trois partis animez les uns contre

contre les autres: L'un est connu sous le nom de *Wigs*, que d'autres surnomment *Republicains* & *Anti Monarchiques* qui auroient voulu perpetuer la guerre; ayant toujours été opposez à toutes les propositions de paix qu'on a pû faire, avant ou pendant le Congrez d'Utrecht: On en peut juger par les demandes qu'ils suggererent à la Haye & à Gertruydemberg en 1709. & 1710. C'est à ce parti à qui l'Angleterre est redevable des changemens qui ont été faits aux anciennes Loix de l'Etat, & aux atteintes qu'on a données aux prérogatives Royales.

Le second parti se nomme *Tories*; la conduite de ceux-ci les a fait paroître zelez pour les privileges & les libertez de l'Eglise Anglicane ou Episcopale, & pour l'observation des anciennes Loix de l'Etat; la paix bien plûtôt que la guerre peut affermir les unes & les autres; elle maintient la bonne harmonie qui doit regner entre la Royauté & le Parlement, lors que chacun veut bien se borner dans sa sphere

Un troisième parti mêlé des deux précédents, s'est formé en Ecosse, où l'on demande ouvertement la dissolution du mariage des deux Royaumes: c'est à-dire, de l'union qu'on en a faite, malgré l'une des parties; le contract fut fait sur les motifs qui furent trouvé dans le Cabinet du feu Roi Guillaume: on peut l'envisager comme faisant partie de son *Testament politique*. Sans blesser la memoire de ce Prince, (que j'honoreroi toujours autant qu'elle merite d'être honorée, sans en être l'adulateur outre mesure,) peu de gens ignorent quel fut son penchant pour la guerre, & sa défiance sur la fidelité des Anglois:

glois : Pour en être convaincu , il ne faut que lire les procédures du Parlement d'Angleterre , sur les Harangues que ce Roi y fit dans les séances qui se sont tenuës depuis la paix de Riswick jusqu'à la mort de ce Monarque. Ce sont des pièces justificatives que j'indique aux Critiques & aux incredules.

Revenons à nôtre troisième parti : Les Ecois tant Presbiteriens qu'Episcopaux, ne peuvent pas s'humaniser à soumettre le renversement de leurs anciennes Loix , privilèges & prérogatives de leur Royaume , aux décisions du Parlement Britanique, où l'on compte les voix sans les peser , & où les Anglois ont toujours une très grande supériorité de suffrages ; les Ecois, dis je , persistent à demander la cassation de ce contract d'Union, sans rien diminuer de leur zele , & de leur attachement aux interêts du Royaume d'Angleterre, lors qu'ils se trouveront conformes à ceux de l'Ecosse.

X. Les événemens considérables arrivés en Hollande l'année dernière, se reduisent à deux points principaux ; l'un que cette République a encore servi de berceau à la paix naissante d'Utrecht , comme elle le fut sur la fin du dernier siècle à Riswick & à Nimègue. L'autre se rapporte aux avantages stipulés pour les Hollandois dans cette belle & fertile partie de l'Europe , qui depuis plus de cent ans n'est connue que sous le nom de *Païs-Bas Catholiques*.

Ces riches Provinces ont été pendant plusieurs années le principal théâtre de la guerre ; leurs Habitans dans de continuelles incertitudes pour sçavoir à quel Maître le ca-
price

267 *Journal Historique sur les*
price de la fortune devoit les assujettir. Après
la mort du Roi d'Espagne Charles II ils fu-
rent gouvernez par Mr. l'Electeur de Baviere,
en vertu des pouvoirs qu'il reçut de la Cour
de Madrid, dressés sur les intentions du feu
Roi, & qui furent confirmés par son Succé-
seur Philippe V

Lors qu'après la Bataille de Ramelies l'Ar-
mée des Alliez eut occupé la plus grande par-
tie des Pais Bas Espagnols; des Commissai-
res Anglois & Hollandois s'approprièrent tous
les droits attachez à la Souveraineté; la don-
nation que le Roi Philippe V. avoit faite de
ce Pais-là, en faveur de Mr. l'Electeur de Ba-
viere son Oncle, ayant été manifestée, Son
Altesse Electorale prit la qualité de Souve-
rain des Pais Bas Espagnols, & par *interim*
la possession des Villes & Provinces qui n'é-
toient pas encore au pouvoir des Alliez de
la Maison d'Autriche.

La Paix d'Utrecht survint là-dessus, qui
réfondit, pour ainsi dire, ou plutôt renver-
sa l'édifice: car elle adjugea la haute Gueldre
au Roi de Prusse, qui se trouvoit à sa bien-
séance; au moyen de cette cession ce Prince
se désista de ses prétentions sur la Principau-
té d'Orange & sur les autres Domaines que
la Maison de Nassau pouvoit avoir enclavez
dans le Royaume de France. On destina un
petit Canton des mêmes Pais-Bas, (qui n'est
pas encore désigné,) pour en former une
Principauté en faveur de Madame la Prin-
cessé des Ursins. Tout le reste fut marqué
dans les Traitez d'Utrecht, devoir appartenir
à la Maison d'Autriche après la paix généra-
le: à condition néanmoins, que Mr. de Ba-
viere continueroit de jouir du Duché de Lu-
xembourg,

xembourg, Comtez de Chiny, Namur & leurs dépendances, jusqu'à ce que la Maison d'Autriche lui eût restitué ses Etats, tous ses meubles & effets pillés par les Imperiaux, au préjudice du Traité de 1704. signé à *Ilbersheim* près de Landau, & que Son Altesse Electorale fut mise en possession du Royaume de Sardaigne, avec le titre de Roi, ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans les Traitez rapportez dans le Tome qui précède celui-ci.

Mrs. les Etats Généraux ayans demandé une Barriere, qui separât leur Republique du voisinage des Provinces Françoises, en ont obtenu une beaucoup plus étendue qu'ils ne l'avoient demandé au commencement de la guerre, & même plus vaste que les Provinces qui composent leur Republique : puis que cete Barriere est formée de toutes les Provinces connues sous le nom de *Pais-Bas Espagnols*, & qu'on commence de nommer *Pais-Bas Autrichiens*. Les Hollandois ont mieux aimé se borner à la qualité de Gardiens ou Dépositaires de ces vastes & riches Provinces, (en laissant à la Maison d'Autriche le titre de Souveraineté,) que de demander en propriété quelques Places fortes pour la sûreté de leurs frontieres, qu'ils auroient pû obtenir par cete paix : l'habileté de Mrs. les Etats Généraux, & l'étendue de leurs lumieres ne permet pas de douter que le parti qu'ils ont pris, ne soit le plus avantageux aux vûes qu'ils peuvent avoir eu, de préférer dans cette occasion la grandeur de la Maison d'Autriche, à l'étendue des frontieres de leur Republique.

Quel qu'en soit le motif, la Cour de France a marqué tant de confiance à Mrs. les Etats Généraux, que bien loin de prendre ombrage
du

du voisinage de tant de Garnisons Hollandoises, Sa Majesté T. C. n'a pas attendu que la Paix fût signée avec la Maison d'Autriche son ennemie, pour donner à ce même ennemi, Tournay, Menin, Fourne, Ypres & leurs dépendances; d'en confier la garde aux Hollandois, de leur remettre avec la même confiance les Fortereses de Luxembourg, Namur & Charleroi; quoi que l'Empereur persistât à faire la guerre à la France, & à déteuir les Etats de Baviere & de Cologne: le Roi Très-Christien a fait encore plus, il a fait raser les Fortifications de Dunkerque, quoi qu'il n'y fut obligé qu'après la Paix générale: ainsi, à tous égards, la France a exécuté tous les engagements qu'elle avoit contractez, dans la seule vûë de rétablir plus promptement la Paix générale dans l'Europe; persuadée qu'elle a toujours été, que les Puissances avec lesquelles elle a contracté, la seconderoient dans de si justes intentions.

Découverte de la Quadrature du Cercle.

XI. La découverte de la Quadrature du Cercle par le R. P. Romuald le Muet, n'est pas un événement moins admirable dans le progres des Sciences, que l'ont été l'année dernière, dans la politique des Etats, tous ceux que nous venons de parcourir: la solution de ce Problème, qui avoit été estimée impossible par de sublimes genies, est un préjugé avantageux pour les autres découvertes, que le même Religieux assure avoir faite dans la Science des longitudes, la duplication du cube &c. Si cet heureux succès est glorieux au Pere Romuald, il servira sans doute d'une grande émulation aux autres Scavans, pour ne pas se rebuter dans les recherches auxquelles ils peuvent s'appliquer: mais cette émulation

l'ation seroit fort ralentie dans la plûpart, si les recompenses dûës ou promises pour de telles découvertes étoient sans effet.

XII. La fin de l'année 1713. nous a fourni un événement qui n'est pas moins considérable qu'il a été surprenant à toute l'Europe: C'est l'entrevûë qu'il y a eu sur la fin du mois de Novembre entre Mr. le Prince Eugene de Savoye, & Mr. le Maréchal de Villars. Elle s'est faite dans le Château de Rastad au Marquisat de Bade, immédiatement après l'évacuation du Château de Fribourg. On verra dans la suite de cet Ouvrage les motifs & les succès de cette conférence entre les Généraux des deux parties ennemies.

*Conférence
entre Mr. le
Prince Eu-
gene & Mr.
de Villars.*

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en
ESPAGNE & en PORTUGAL
dépuis le mois dernier.*

I. **P**AR des Lettres de Lisbonne on a eu avis d'un fait assez singulier. Une Religieuse du Monastere d'Odivallez à une lieüe & demie de Lisbonne, fut citée au Tribunal de l'Inquisition, sur une accusation d'être Juïve, mais s'étant justifiée où reconciliée avec ses Juges, elle fut renvoyée dans son Convent. Les Religieuses refuserent de l'admettre de nouveau dans leur Communauté: on leur envoya un Ordre du Roi & un Décret du Tribunal de l'Inquisition, portant excommunication, en cas de désobéissance: cela ne fut pas capable de les fléchir: on défendit de leur porter aucuns vivres; elles subsisterent pendant quinze jours des provisions

*Communi-
auté de Re-
ligieuses qui
désertent
leur Con-
vent &
pourquoi.*

sions qui étoient dans le Monastere; mais enfin le 4. Octobre elles rompirent leur clôture, pour se rendre, (marchant deux à deux,) au pied du Trône du Roi de Portugal, pour justifier leur désobéissance, par la repugnance qu'elles avoient de recevoir dans leur Communauté la prétendue *Juive*. Sa Majesté Portugaise avertie que ce Bataillon de Nonnes, au nombre de cent cinquante étoit en marche, y envoya le Duc de Cadaval à la tête de quelques Cavaliers de la Garde, pour les ramener dans leur Monastere; cet Ordre & toutes les raisons qu'on leur allegua, n'opererent rien; elles resterent toute la journée rangées en haye sur le chemin, que les Cavaliers leur avoient barré: elles n'eurent d'autres alimens que ceux que leurs parens & leurs amis leur envoyèrent de la Ville: lors que la nuit survint, elles entrerent dans une maison de plaisance du voisinage, elles y resterent le lendemain; enfin il falut forcer les portes pour les mettre dans les Carolles du Roi, & les ramener de force dans leur Convent les unes après les autres: ce ne fut qu'en protestant qu'elles ne recevoient point la *Juive*, & que si l'on la remettoit dans le Monastere, elles l'étrangleroient, & jetteroient son corps par dessus les murs de leur clôture. Voilà à quelle extrémité ces Nonnes furent entraînées par la haine & la prévention qu'elles avoient contracté contre une de leurs Sœurs.

*Monsieur
de Brancas
Ambassa-
deur de*

II. Mr. le Marquis de Brancas, ci-devant Gouverneur de Gironne, arriva à Madrid sur la fin d'Octobre, pour y résider en qualité d'Ambassadeur de France.

Matières du tems. Janvier 1714. 31

Il fit embarquer à Roses une partie de ses équipages qu'il avoit à Gironne, pour être transportez sur les Côtes de Valence; mais le petit Bâtiment sur lequel on les avoit chargé, étant rencontré par quelques Bâtimens Catalans & Majorquins, pillèrent ces équipages; qui, vrai semblablement seront payez plus chers que ne le furent ceux que les Saxons & les Polonois pillèrent à Mr. de Polignac près de Dantzick, il y a quelques années. Le Roi a donné l'Ordre de la Toison d'Or à Mr. le Marquis de Brancas.

*France ar-
rivé à Madrit & ses
équipages
pillés par les
Catalans, il
est Cheva-
lier de l'Or-
dre de la
Toison d'Or.*

III. Les Républiques de Genes & de Luques ont envoyé des Ministres à Madrit, pour faire des excuses au Roi, de ce qu'à l'exemple du Pape, & pour prévenir les menaces destroupes Imperiales, (qui étoient dans leur voisinage,) ces Républiques se virent contraintes, il y a deux ans, de donner le titre de *Roi d'Espagne au Prince Charles d'Autriche aujourd'hui Empereur*; priant Sa Majesté Catholique de ne pas imputer cette démarche contrainte, à un manque de respect & de vénération pour sa personne &c.

*Soumission
des Republi-
ques de Ge-
nes & de
Luques en-
vers le Roi
d'Espagne.*

IV. Le Roi a approuvé un projet présenté au Conseil des Indes, pour établir un Chantier dans l'Isle de Cuba, par lequel on pourra construire à la Havane des Vaisseaux de guerre de soixante pièces de Canon, ce qui sera d'un très-grand avantage pour la Marine d'Espagne, & pour le Commerce des Colonies de l'Amerique.

*Vaisseaux
de guerre
qu'on doit
construire
en Ameri-
que.*

V. Quoi que les troupes Espagnoles, qui ont servi aux Pais Bas, en Allemagne, & celles qui étoient en Sicile, soient de retour

*Les Rebel-
les de Barce-
lonne reçoivent des se-
cours des
Majorquins.*

en Espagne, on n'a pas jugé à propos de commencer le siège de Barcelonne, dans une saison si avancée; principalement à cause que les Vaisseaux & les Galeres, ne peuvent plus tenir la Mer, qu'en les exposant aux dangers inévitables des fréquentes tempêtes: cependant ces retardemens ne laissent pas de fortifier les esperances des Rebelles de Barcelonne, qu'on a flaté que la guerre d'Allemagne les favoriseroit beaucoup, par la diversion, qu'elle fait des forces de France; comme si les Barcelonois pouvoient mettre leurs forces en parallèle à celles des Puissances qui ont fait à Utrecht, leur Paix ou Suspension d'Armes, avec les Couronnes de France & d'Espagne.

*Le Duc de
Popoli fait
baraquer
l'Armée aux
dépens des
maisons de
plaisance.*

Les Majorquins, Camarades en désobéissance des Barcelonois, ont porté à ces derniers, un secours de vivres & de Munitions de guerre, qu'on avoit adroitement glissé dans cette Isle; cela peut tenir lieu de la moisson que les Bourgeois n'ont point faite, cette année, aux environs de Barcelonne; mais ce secours les dédommagera foiblement du dégât que leur revolte occasionne dans leurs Maisons de Campagne: car Mr. le Duc de Popoli, (resolu de tenir la Ville bloquée par terre pendant l'hiver,) ayant ordonné à l'Armée de se barriquer; les soldats ont enlevé les portes, fenêtres, planchers & même les couverts, d'un grand nombre de Maisons de Plaisance aux environs, dont ils se sont accommodés, de maniere que la plupart de leurs baraques sont couvertes de tuiles & quelques-unes d'ardoise. Ces extremités font assés comprendre, que les Catalaus s'ont les dupes

Matières du tems. Janvier 1714. 33
Dûpes du travers qu'ils ont pris, en suivant de mauvais conseils.

ARTICLE III.

*Conservant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **L** passa à Lion, au commencement du mois de Novembre, l'Abbé de *Abbé Grec, son voyage en Italie, France &c. pour quel sujet.*
Monte Santo, dans la Macedoine, Supérieur de tous les Moines & Solitaires, qui habitent ces vastes & presque inaccesibles deserts, dumoins c'est ainsi qu'on en peut juger à l'aspect des Cartes Geographiques dont un de ses Compagnons est porteur : cet Abbé Grec, est de l'Ordre de St. Basile, le plus grand qui soit établi en Orient ; c'est un venerable vieillard, qui à l'âge de 75. ans, a encore eu le courage d'entreprendre un si long voyage, l'ayant toujours fait par terre. L'objet de sa pénible course, c'est de faire une quête de douze mille écus, pour racheter 22. de ses Religieux, qui sont entre les mains d'un Visir Ottoman ; qui menace de les faire mourir sous le bâton, si au terme fixé, on ne lui donne pas cette somme, pour expier le crime qu'ils ont commis ; c'est d'avoir donné retraite dans leur Celluie à des Esclaves Chrétiens de diverses Nations, qui s'étoient sauvez des mains des Infideles. Ce venerable Abbé avec un Prêtre & un Frere de son Couvent, se rendirent d'abord à Rome pour commencer sa quête : le Pape lui fit donner 5000. écus Romains ; il joignit Mr. le Duc de Savoye à Turin, avant son
C départ

départ pour la Sicile, qui, dit-il, lui fit de grandes largesses: ils ont aussi eû des libéralitez dans les autres Cours d'Italie par où ils ont passé: il est surprenant qu'à Rome Ville Capitale du Christianisme, ils n'ayent pas trouvé les douze mille écus, pour la rançon de ces Religieux prisonniers, supposé que le bon Abbé fixe à cette somme l'objet de son pénible voyage: quoi qu'il en soit, il a été bien aise de pousser sa course jusques en France, afin de mêler les aumones des François à celles des Italiens; persuadé, sans doute, que ses Religieux résisteront à leur captivité, quelque dure qu'elle soit, jusques à son retour: comme il est muni de Lettres de recommandation de tous les Généraux d'Ordre qui sont à Rome, il trouve des Aupices dans tous les endroits où il passe: celui qu'il a pris à Lion, fut chez les R. P. Augustins, & après y avoir séjourné quelques jours, il prit la route de Paris.

*Mr. le Duc
d'Aumont
de retour de
son Ambassa-
de d'Angle-
terre.*

II. Sur la fin du mois de Novembre, Mr. le Duc d'Aumont revint de son Ambassade d'Angleterre, y ayant laissé la reputation d'un des plus polis, des plus affables, des plus généreux, & des plus magnifiques Seigneurs qu'on eût encore vû à la Cour de Londres: de l'aveu des Anglois, il a dépensé dans Londres plus de cinq cens mille écus, sans y comprendre la perte qu'il fit lors de l'embrasement de son Hôtel. Une preuve que les Anglois sont très contents de lui, c'est que plus de soixante Marchands & autres Habitans, qui avoient accoutumé de lui vendre les Marchandises ou les danrées dont sa suite avoit besoin, ayant

Matières du tems. Janvier 1714. 35
ayant été payez largement, & sans rien
rabattre de leurs Memoires, l'accompa-
gnerent à quinze mille de Londres, lui
donnant mille benedictions, en lui souhai-
tant un bon voyage.

A son retour, le Roi lui fit beaucoup
d'accueil, & le bruit s'est répandu dans Pa-
ris, que Sa M. l'honoreroit de la Charge
de Gouverneur de Monsieur le Dau-
phin.

III. Parmi plusieurs graces & gratifica-
tions que le Roi a fait en dernier lieu, Sa
M. a donné à Mr. le Maréchal d'Huxelles,
ci-devant son premier Plenipotentiaire au
Congrez d'Utrecht, le Gouvernement de
la haute & basse Alsace, vacant par la mort
de Mr. le Duc de Mazarin, dont il fera
parlé dans un autre article.

*Mr. le Ma-
réchal d'Hu-
xelles est fait
Gouverneur
de la haute
& basse Al-
sace.*

IV. La mort de Mr. de Gassion Lieu-
tenant Général, ayant aussi fait vaquer les
Gouvernemens de Dax & de Mezieres, le
Roi a disposé du premier en faveur de Mr.
de Gassion, Neveu de celui qui vient de
mourir, & Sa M. a donné celui de Me-
zieres au Marquis de Levi, dont le pere
est Gouverneur de la Province de Bour-
bonnois.

*Nouveaux
Gouver-
neurs de Dax
& de Me-
zieres.*

V. Dans plusieurs Etats on est accoutu-
mé d'anticiper les feux de joye, & de mul-
tiplier les *Te Deums*, ou actions de graces
pour les avantages remportez par les armes
de la Nation ou de ses Alliez: Cet usage
n'est point établi en France; sans en cher-
cher des exemples dans les Campagnes pré-
cedentes, le dernier siége de Fribourg nous
en fourni un très-ressant: Dans pareille
occasion on n'auroit pas manqué de faire

*Prise de la
Ville & Châ-
reaux de
Fribourg par
l'Armée de
France sous
les ordres de
Mr. Vil-
lars.*

dans les Païs étrangers trois feux de Joye separez, pour avoir forcé les lignes & re-
tranchemens qui couvroient Fribourg, pour
la prise de la Ville, & ensuite de la Cita-
delle ou Château, comme on le fit pour
Lille; Tournay &c. Quoi que dès le pre-
mier Novembre dernier les Troupes Fran-
çoises se fussent emparées de la Ville de
Fribourg, abandonnée à leur discretion,
après une très-bel'e défense, les seules let-
tres des Officiers ou les nouvelles publi-
ques avoient informé les peuples de cette
conquête, sans qu'il fût ordonné aucun
feu de joye: Le Château & les Forts mu-
nis d'une nombreuse Garnison, & de tout
ce qui étoit nécessaire à leur défense pen-
dant un très longtems, se rendirent (sans
tirer un seul coup) le 16. Novembre; ce-
pendant pour l'un & l'autre de ces avan-
tages, on ne chanta le *Te Deum* à Paris
que le 30. Novembre en vertu de la let-
tre de Cachet que le Roi écrivit au Cardi-
nal de Noailles, dont voici la teneur.

Lettre du
Roi pour le
Te Deum
pour la prise
Fribourg.

MON COUSIN. *Après avoir re-
duit Landau sous mon obéissance; j'ai
regardé la prise de Fribourg comme l'objet le
plus important pour m'ouvrir une entrée en
Allemagne, si la Maison d'Autriche & les
Princes de l'Empire persiftoient dans le refus
qu'ils ont fait jusques ici, d'accepter les con-
ditions de paix les plus avantageuses qu'ils
puissent jamais esperer. Les Fortifications de
la Place, celles des Châteaux sur des Rochers
escarpez & inaccessibles; une nombreuse Gar-
nison, pourvue abondamment de toutes les mu-
nitions nécessaires pour une longue résistance;*

un Camp retranché que les Ennemis y avoient, soutenu par leur Armée; tout sembloit rendre cette conquête impossible; mais ces obstacles n'ont servi qu'à exciter le courage de mes Troupes. A leurs aproches, les ennemis se sont retirez, & ont abandonné leur Camp retranché: en vain la Garnison a fait les derniers efforts pour la défense de la Ville; la valeur incroyable des Assiegeans a tout surmonté, & il n'y a pas eu une seule attaque qui n'ait été signalée par des actions éclatantes & glorieuses pour la Nation Françoisse. Le Gouverneur, après un mois de résistance, s'est renfermé dans les Châteaux, & a abandonné la Ville à la discretion du vainqueur, qui y auroit exercé tout ce que les loix de la guerre permettent de plus rigoureux, si la sage vigilance du Maréchal de Villars, & de ceux qui commandoient sous lui, ne l'en avoient preservée. Quoi que les Châteaux eussent pû tenir encore longtems, le Gouverneur dans la crainte de subir avec sa Garnison le même sort que celle de Landau, a préféré de les rendre par une Capitulation honorable qui lui a été accordée. Quelques succes que cette conquête me prépare pour la Campagne prochaine, je souhaite de n'avoir point occasion d'en profiter, & que la paix générale prévienne tout ce que la guerre pourroit encore me procurer de plus avantageux: Mais comme c'est de Dieu seul que dépend cette paix, si nécessaire & si désirée, je ne dois point cesser de la lui demander par mes prieres, & par celles de tous mes peuples, en lui rendant graces en même tems de la protection visible qu'il continué de m'accorder. C'est pourquoi je vous écris cette lettre, pour vous dire que mon in-

38 *Journal Historique sur les*
sention est, que vous fassiez chanter le Te
Deum dans l'Eglise Metropolitaine de ma
bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure
que le Grand Maître, ou le Maître des Ce-
remonies vous dira de ma part, & m'assu-
rant que vous y satisferez avec vôtre pieté
ordinaire; je prie Dieu qu'il vous ait, mon
Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit
à Versailles le 27. Novembre 1713. Signé,
 LOUIS; *Et plus bas, PHELYPEAUX.*

Le Roi
donne aux
Conquerans
un modele
de modestie
& de moder-
ation.

Les Lecteurs raisonnables & éclairés, apercevront dans cette Lettre, un parfait modele de modestie & de moderation pour les Conquerans: LOUIS le Grand, ne se laisse point ébloüir de ses victoires; plus il se voit en état de les pousser fort avant, (les plus grands obstacles se trouvent levez par la reprise de Landau, & par la conquête de Fribourg) plus ce Monarque témoigne de zele pour rétablir & affermir la Paix avec ce qui lui reste d'ennemis, lesquels, s'ils avoient eu une Campagne aussi heureuse qu'elle leur a été funeste, auroient tenu un langage bien opposé, si l'on en juge par les propositions de paix de 1709. & 1710.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable
en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **L'**Affaire de Benevent dont on parla le mois dernier, * ne produira aucune mauvaise suite, puisque sans doute, le

* Voyez Decembre page 418.

le Pape sera satisfait du desaveu du Com-
te de Thaur Vice Roi de Naples, lequel
sur les plaintes que sa Sainteté lui fit faire,
déclara au Nonce, qu'il n'avoit donné au-
cuns ordres aux troupes Allemandes, d'al-
ler sur les terres Ecclesiastiques; & qu'il
venoit d'ordonner qu'on mît en prison l'Of-
ficier qui les commandoit, pour avoir pé-
nétré jusqu'à Benevent, & insulté les Offi-
ciers du St. Siege.

*Satisfaction
donnée au
Pape pour
l'affaire de
Benevent.*

II. Sur l'avis qu'on eut à Rome, que le
Commandant de Comachio avoit rappellé
les troupes Imperiales qui étoient en gar-
nison dans les Fous & autres Fortins des
environs; celles du Pape en allerent pren-
dre possession, en attendant que la Ville soit
aussi évacuée; mais on n'y voit encore nul-
le apparence.

*Ce qui s'est
passé au su-
jet de Co-
machio.*

III. Longtems après la Paix de Riswick;
la politique du Roi Guillaume, l'obligea
de garder beaucoup de troupes étrangères
en Angleterre, auxquelles il témoignoit
plus de confiance qu'aux Nationales: il
paroit que la Cour de Vienne veut prati-
quer cette même politique dans les États
nouvellement soumis à sa domination: Du
moins est il certain que Sa M. I. a donné
ordre, de faire marcher en Hongrie &
Transilvanie, toutes les troupes Italiennes,
Napolitaines, Espagnoles & Catalanes, qui
étoient dans la Lombardie & Royaume de
Naples: lesquelles seront remplacées par
des Allemands & des Hongrois: cependant
cette permutation fait également murmu-
rer les peuples, (sur la fidélité desquels
il paroit qu'on ne compte pas beaucoup,)
& les troupes, qui se voyent ainsi dépaïsées,

*L'Empereur
ne veut a-
voir que des
Troupes Al-
lemandes en
Italie, &
renvoye les
autres en
Hongrie.*

& mises presque hors de situation de pouvoir apprendre des nouvelles de leurs parens.

Somme payée par les Genoïs à compte du prix de Final.

IV. Le Général Zumjungen & le Marquis de Clerici, munis d'une Commission de l'Empereur, s'étant rendus à Genes, reçurent du Tresorier de la Banque de saint George, quatre cens mille écus à compte du prix que la Republique doit payer pour l'achat du Marquisat de Final.

Les Places fortes de Sicile remises de bonne foi par les Espagnols aux Piémontois.

V. l'Escadre Angloise, sous les ordres du Vice-Amiral Jennings, qui a escorté le nouveau Roi de Sicile dans son Royaume, est allée hiverner pour la plupart au Port Mahon dans l'Isle de Minorque. C'est une preuve que leurs Majestez Siciliennes resteront tout l'hiver en Sicile, où l'on fait de grands préparatifs pour leur Couronnement. On apprend de ce País-là, que sans le moindre obstacle les Troupes Piémontoises avoient pris possession de toutes les Places fortes du Royaume, à mesure que celles d'Espagne en étoient sorties : Si l'on en avoit agi avec une semblable bonne foi, dans l'évacuation des Places de Catalogne, on auroit évité bien du sang répandu, ou prêt à répandre, & bien de la misere aux Catalans.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **L**ors que la Cour de Vienne fut informée que sans sa participation, le Roi de Prusse avoit mis de ses troupes dans Stetin, & prétendoit avoir le sequestre de la Pommeranie, l'Empereur en parut mécontent : le Sr. de Wibourg, Ministre de Dannemarck à Vienne, présenta un Mémoire à ce sujet, dans lequel il soutenoit : que cette entreprise étoit d'une dangereuse conséquence : mais les esprits à cet égard paroissent aujourd'hui plus tranquilles, depuis que les Puissances intéressées à l'observation du Traité de Travendal, sont convenus de tenir à Brunzwick une Assemblée de leurs Ministres, pour chercher les expediens convenables à pacifier les troubles de la basse Allemagne : ce projet a déjà fait contre-mander la marche des troupes Prussiennes, prêtes à aller dans le Holstein, pour obliger les Danois de restituer les Etats de Gottorp, dont ils se sont emparez, & pour faire lever le blocus de la Forteresse de Tonningen, qui est toujours fort étroitement bloquée par ordre du Roi de Dannemarck. Comme on prévoit que dans cette Assemblée, (si elle a lieu,) on y négociera aussi la Paix du Nord, les Polonois avoient demandé que le Congrez se tint à Dantzick : mais leur proposition n'a eu aucun effet.

II. Le Roi de Prusse a fait faire, (ou acheter)

L'armement du Roi de Prusse cause de l'ombrage à ses voisins.

acheter) à Liege dix-huit mille fusils & huit mille paires de pistolets, qui ont été encaissés & conduits dans ses Etats: soit pour s'en servir dans le besoin, soit pour remplacer pareilles armes péries dans le cours de la dernière guerre: cependant comme ce Prince continué d'augmenter ses troupes depuis sa Paix signée avec la France & l'Espagne; les voisins en ont conçu quelque ombrage, bien que ses Ministres assurèrent, que Sa Majesté Prussienne n'a en vûë que le rétablissement du calme dans toute l'Europe.

Le Cardinal de Bouillon, son voyage à Rome.

III. Mr. le Cardinal de Bouillon ayant traversé une partie d'Allemagne pour aller à Rome, faire les fonctions de Doyen du Sacré College, s'est arrêté dans une Abbaye du Tirol proche d'Insprucht, à cause qu'il s'est donné une entorse au pied, qui lui a causé de grandes douleurs.

Demande faite à la Diète de l'Empire de la part de l'Empereur & la réponse que font les Députez.

IV. Le 13. du mois de Novembre on communiqua à la Diète des Etats de l'Empire, assemblée à Augsbourg, un Decret de l'Empereur, portant exhortation aux Membres de l'Empire, de payer incessamment ce qu'ils doivent de reste de leur contingent des quatre millions d'écus de l'année dernière: comme aussi de faire une répartition de cinq millions d'écus, pour les besoins de la Caisse Militaire pendant la Campagne prochaine: Sa Majesté Imperiale paroissant toujours dans la résolution de pousser la guerre contre la France avec la même vigueur: plusieurs Députez promirent d'en écrire à leurs Maîtres, afin d'en obtenir les ordres & les pouvoirs, sans lesquels ils ne pouvoient point donner ce consentement:

Matières du tems. Janvier 1714. 43

tement : ceux du Cercle de Suabe parlèrent avec plus de décision : ils étalèrent leur impuissance de pouvoir rien contribuer pour la Campagne prochaine, vû que leur Païs avoit été contraint la Campagne dernière, de payer de grosses Contributions aux François, même à la vûë de l'Armée Imperiale, qui loin de les garantir, avoit aidé à ruïner le Cercle, en campant sur son Territoire presque tout l'Été, sans arrêter les courses ni les progres de l'ennemi.

V. Tous les Députez du Cercle de Suabe tirent une Diette particuliere à Ulme, pour délibérer de leurs interêts particuliers; d'un commun consentement ils convinrent de prier l'Empereur, ou de leur procurer la paix, ou de trouver bon qu'ils demandassent la Neutralité; prévoyant que si l'on laissoit prendre Fribourg, l'Armée Francoise ne manqueroit pas de pénétrer en Suabe la Campagne suivante.

Assemblée particuliere du Cercle de Suabe, demande la Paix ou la Neutralité.

VI. On a convoqué une autre Assemblée à Francfort, composée des Députez des quatre Cercles associez, qui s'étoient ci devant assemblez infructueusement à Heilbron: je ne suis pas encore informé de la resolution qu'on y aura prise; mais il y a apparence qu'on y fera aussi quelque attention aux dangers qui les menacent, en cas qu'on ne prévienne pas les horreurs de la guerre par une heureuse Paix. On verra un peu plus bas les dispositions qu'on y aperçoit: il faut auparavant rapporter la fin du siege de Fribourg.

Autre Assemblée des Cercles à Francfort.

VII. Lors que le Baron d'Arche, Gouverneur & Commandant en chef à Fribourg, eut abandonné la Ville à la discretion de Mr.

Précautions prises par le Baron d'Arche.

*che, pour la
défense des
Fortereſſes
de Fribourg.*

Mr. de Villars; après avoir tenu un mois de tranchée ouverte, on ne douta point que ce Gouverneur n'eut pris de justes mesures, pour défendre longtems des Fortereſſes aussi respectables que le sont les Châteaux & Forts de Fribourg: en effet il les avoit remplis de la meilleure Artillerie, d'une quantité prodigieuse de munitions de guerre, de vivres abondamment pour six semaines: les troupes ne lui manquoient pas non plus, puis qu'outre les bleſez & les malades, il laissa dans la Ville abandonnée plus de six cens hommes de troupes réglées en parfaite fanté. Avec de pareilles précautions pouvoit-on croire, qu'au bout de quinze jours ces Fortereſſes seroient rendues sans tirer un coup de fusil? cela est pourtant vrai, & en voici la raison.

*Conduite
de Mr. de
Villars après
qu'il fut
maître de la
Ville de Fri-
bourg.*

Mr. de Villars étant le Maître de la Ville de Fribourg, donna ses ordres pour s'assurer de toutes les portes, principalement des postes qui pouvoient communiquer de la Ville aux Forts: il se fit ensuite donner un état des Magasins tant de la Ville que de la Garnison, & de tous ceux qui étoient dans la Ville, qui ne dépendoient point de la Bourgeoisie. Il se trouva un grand nombre de Familles nobles & autres du Briscau, dans Fribourg, où ils s'étoient réfugiés avant le ſiege; il leur fut permis de s'en retourner chez eux, en prêtant le serment de fidélité que les Vainqueurs sont en droit d'exiger d'un ennemi vaincu: outre cette multitude de *Campagnards*, (s'il est permis de nommer ainsi des Gentilshommes réduits par la guerre dans la nécessité de réfugier leurs Familles dans les Places qu'on

qu'on croit à l'abri de toute insulte,) on trouva aussi dans Fribourg, sans y comprendre la Bourgeoisie, environ cinq mille âmes, qui faisoient partie de la Garnison, ou qui en dépendoient; c'étoit des malades, bleffez, des Soldats & Officiers en pleine santé, Valets, femmes & Enfans, tout cela abandonné à discretion aussi bien que les Bourgeois: quant aux Magasins, principalement ceux des vivres, ils se trouverent presque vuides, le Gouverneur n'y en ayant laissé que pour vingt-quatre heures, à cause qu'ayant fait moudre le reste à bonne heure, la farine avoit été transportée dans les Châteaux.

Mr. de Villars, suivant le droit de la guerre, pouvoit faire passer au fil de l'épée cette partie des ennemis du Roi son Maître, abandonnez à sa discretion; même faire piller & brûler ensuite la Ville: il n'étoit pas juste que ces ennemis fussent nourris & traitez aux dépens du Roi, & au préjudice de ses propres troupes, qui en avoient déjà assez souffert, avant de réduire la Ville à son obéissance: Mr. le Maréchal prit un milieu; il laissa la vie sauve à ceux, qui quelques jours auparavant n'avoient rien épargné pour lui ravir la sienne: il défendit néanmoins de leur fournir aucuns vivres, & fit avertir Mr. le Baron d'Arche de leur envoyer des alimens du Château, où il avoit fait porter toutes les farines des Magasins; faute de quoi il feroit exposer sur le glacis & aux barrières des Fortereffes, cette multitude de Femmes, Enfans, Valets, Soldats & Officiers, tant sains que malades. Le Gouverneur se vit ainsi dans la nécessité de fournir

Mr. d'Arche est contraint de fournir la subsistance à ceux qu'il avoit abandonné.

45 *Journal Historique sur les*
tourner à la subsistance de plus de cinq mille bouches, dont il avoit prétendu se débarrasser, & d'en charger son ennemi, sans avoir auparavant proposé aucune Capitulation; Mr. de Villars donna en même tems ordre de faire miner les Fortifications de la Place, résolu de les faire sauter, brûler & piller la Ville, si le Gouverneur persistoit à refuser de capituler pour les Châteaux.

*Suspension
d'armes entre
la Ville
& les Forts,
et à quelle
condition.*

Le Baron d'Arche reconnoissant la faute qu'il avoit faite d'abandonner la Ville sans Capitulation, demanda la permission de dépêcher un Officier au Prince Eugene, pour l'informer de l'état des choses, & demander ses ordres: on convint cependant d'une suspension d'armes pour cinq jours, pendant lesquels le Gouverneur envoyoit journellement des vivres à ceux de ses gens qu'il avoit laissé dans la Place. Ce Courier étant de retour & n'ayant pas apporté des pouvoirs suffisans pour régler la Capitulation, Mr. d'Arche demanda une nouvelle permission pour renvoyer le même Officier au Prince Eugene, & de prolonger la suspension d'armes jusqu'au 15. Novembre: ces deux demandes lui furent accordées; mais ce ne fut qu'à condition que les Assiégés continueroient les dispositions pour l'attaque du Château & des Forts, sans que les Assiégés y fissent aucun obstacle: de sorte que pendant que le Courier faisoit sa course, on tira une paralelle, pour communiquer du chemin couvert de la Ville à l'attaque du Fort St. Pierre, & l'on fit des boyaux de communication dans les autres endroits necessaires: on dressa des Batteries de 28. Mortiers & de 60. pièces de Canon, pendant

dant qu'on continuoit à miner les Fortifications de la Ville. Il est plus aisé de concevoir que de décrire la consternation qui regnoit dans la Ville, tant chez les Bourgeois, que chez ceux qui avoient fait partie de la Garnison.

VIII. Enfin le 15. au soir l'Officier revint du Camp Imperial, & après avoir dit un mot à l'oreille à Mr. de Villars, il monta au Château, pour remettre à Mr. d'Arche les ordres de Mr. le Prince Eugene: sur les 11. heures du soir les Ostages des Assiégés descendirent du Château, & furent conduits au logement de Mr. le Maréchal, qui en envoya de sa part au Gouverneur; après plusieurs contestations, sur les trois heures après minuit on signa de part & d'autre la Capitulation suivante.

Mr. d'Arche rend le Château & les Forts de Fribourg.

Articles de la Capitulation du Château & Forts de Fribourg, accordés par Mr. le Maréchal de Villars, à Mr. le Baron d'Arche, qui en étoit Gouverneur de la part de l'Empereur.

I. **Q**ue le 20. Novembre sortiront des deux Châteaux, aussi bien que des Forts en dépendans, avec toutes les marques d'honneur, sçavoir Mr. le Baron d'Arche, Lieutenant Général de Bataille, Commandant en Chef; les Généraux Zatz, Beraden, Baron de Wachtendonck, les deux Commandans des deux Châteaux de Hapsten, & de Dominique; tous les hauts & bas Officiers, ceux de l'Artillerie & les Ingenieurs, les Commissaires & Employez des vivres, tous leurs Domestiques, équipages, & tous autres de quelle condition qu'ils

Articles de la Capitulation.

qu'ils puissent être, pour être conduits avec une Escorte suffisante, par le plus droit chemin, en quatre ou cinq jours de tems, jusq[ue] qu'au Camp Imperial de Rotweil en Suabe. *Accordé, à condition qu'ils sortiront le 18. s'ils ont besoin d'un jour de plus, il ne leur sera pas refusé.*

2. Qu'à la tête marcheront six pièces de Canon, sçavoir trois de douze & trois de six livres de bâles, quatre Mortiers, un de cent, & trois de soixante livres, avec la poudre, boulets, bombes & attirail nécessaire pour tirer 50. coups, aussi bien que pour toute l'Infanterie & Dragons, & cinq grenades pour chaque Grenadier. *Accordé quatre pièces de Canon de quatre & de six livres de bâte, & deux Mortiers, avec les munitions nécessaires pour les servir, & vingt-cinq coups par Soldat; le tout pour donner des marques d'estime à Mr. le Général Arche, à Mr. le Baron de Wachtendonck, & à la Garnison.*

3. Que la Garnison marchera avec armes & bagage, Tambour battant, Drapeaux déployez, armes sur l'épaule, comme cela est dû dans une sortie de cette nature. *Accordé.*

4. Que cette marche commencera par les équipages suffisamment escortez; que le jour auparavant on rendra généralement tous les équipages pris dans la Ville, y compris les meubles & hardes des Officiers & autres: qu'on fera rendre de bonne foi les Chevaux pris & tout ce qui appartient à cette Garnison: que tout ceci sera conduit le jour avant sa sortie dans les Châteaux, avec les Chevaux, Bœufs & Chariots nécessaires, fournis gratis, pour le transport jusqu'à Rotweil. *Tout ce qui sera trouvé de hardes & meubles*

en nature, sera rendu de bonne foi, ne pouvant répondre du reste, & sera fourni des Chariots raisonnablement.

5. On demande aussi d'enmener librement tous les documens & écrits qui sont dans les deux Châteaux, concernant les Archives, & d'y pouvoir joindre ce qui pourroit en être resté dans la Ville, appartenant à cela. *Accordé.*

6. On demande une sortie libre de Fribourg, pour tous ceux qui la demanderont, de quelque qualité & condition qu'il soient, soit presentement ou dans l'espace de trois mois, ainsi qu'on le pratique dans les Capitulations d'honneur; avec pouvoir de vendre leurs biens & d'enmener leurs bagages, auxquels on donnera les Passeports necessaires; que dans cet Article soient compris Mrs. de la Regence, les Femmes ou Veuves des Officiers de Ville. *Accordé.*

7. Que les Officiers & Soldats, malades ou blesez, qui ne seront point en état d'être transportez, puissent rester à Fribourg, logez *gratis* chez les Bourgeois, avec les Chirurgiens & Gens necessaires pour les servir, recevant leur pain de la farine que nous laissons, & les medicamens de même de ceux qui sont dans les Châteaux, jusqu'à ce qu'on pourra les faire partir avec Passeport, pour se rendre à leurs Corps. *Accordé.*

8. Tous les prisonniers, tant ceux qui ont été faits aux Lignes, que pendant le siege, & généralement tous ceux qui sont restez dans la Ville, nous seront rendus avec leurs habits & armes. Ne sera point permis en sortant, de tirer aucun Soldat hors des rangs, ou de les débaucher, excepté les déserteurs. *Accordé de*

50 *Journal Historique sur les
les rendre en l'état qu'ils se trouveront en for-
tant.*

9. On montrera de bonne foi toutes les mines, toute l'Artillerie, & tous les vivres qui sont dans les deux Châteaux. *C'est l'usage.*

10. La Garnison sera pourvûe de pain pour cinq jours jusqu'à Rotweil; & comme les fours des Châteaux ne suffisent pas pour cela, on demande la permission de pouvoir le faire cuire dans la Ville pour ce tems-là. *Accordé.*

11. Pour les dettes contractées par les Officiers ou autres, excepté ce qu'on pourroit repeter pour vin, viande, bois, & ce qu'il a fallu prendre pour la nourriture du Soldat pendant le siege, ce qui ne se paye pas, on laissera en ôtage pour le reste, le Sr. Dalbersdorff, premier Commissaire des guerres, jusqu'à ce qu'on aura satisfait, comme de justice, & on n'exigera point d'autres ôtages pour cela parmi les Officiers. *Accordé.*

12. Enfin, puis qu'on rend des Châteaux aussi forts & importants, par un ordre absolu, on est en même tems chargé de demander la liberté entiere pour la Garnison de Landau, & de la faire comprendre dans la presente Capitulation: on insiste de même & par la considération ci dessus, pour la conservation de la Ville de Fribourg & de ses privileges. *Refusé par l'impossibilité de pouvoir l'accorder.*

13. Aussitôt la presente Capitulation signée, on demande la permission d'envoyer un Courier à Son Altesse Mr. le Prince Eugene de Savoye, & un autre pour avertir de la marche de cette Garnison à Rotweil. *Accordé.*

14. En

Matières du tems. Janvier 1714. 51

14. En attendant la sortie, on ceda le petit Ouvrage qui est devant la porte de ce Château; la moitié de la Contrescarpe vers la Ville du côté du Fort St. Pierre, l'Ouvrage à corne & la Redoute attaquée, & deux ôtages seront donnez de part & d'autre: on fera des barricades comme de coutume. Fait au Château de Fribourg ce 16. Novembre 1713 Signé, D'ARSCH.

Il sera délivré demain à dix heures du matin, le Fort St. Pierre, & une partie du Fort de l'Etoile, avec le petit Ouvrage qui est devant la porte du Château, mettant des barricades. Signé, LE MARECHAL DUC DE VILLARS.

IX. Cette Garnison qui au commencement du siège étoit composée d'environ treize mille hommes, se trouva reduite à près de sept mille hommes lors de la Capitulation, y compris ce qui étoit resté dans la Ville, en état de porter les armes. Quoique suivant le premier Article de cette Capitulation, les Imperiaux dussent évacuer les Châteaux & les Forts le 18. Novembre, le mauvais tems qui survint, & les grands préparatifs qui précèdent toujours le départ d'une troupe de Dames, qui faisoit le plus gros embaras de la Garnison, engagea Mr. le Maréchal de Villars, d'accorder à Mr. d'Arche jusqu'au 20. mais les mêmes difficultés furent cause que la Garnison ne commença que le 21. à défiler, & le 22. les Châteaux & les Forts furent entierement évacuez: Mr. le Maréchal de Villars laissa le soin de l'Armée, & des reparations de Fribourg, à Mr. le Comte du Bourg, qui

*En quoi
consistoit la
Garnison
avant &
après le sie-
ge.*

*Les Châ-
teaux & les
Forts éva-
cuez.*

§2 *Journal Historique sur les*

avoit eu la direction du siege ; après quoi Mr. le Maréchal prit la Poste pour se rendre à Strasbourg.

*Premiere
entrevûe de
Mr. le Prince
Eugene avec
Mr. de Vil-
lars au Châ-
teau de Ra-
stadi.*

X. On fut fort surpris à l'Armée, comme on le fut peu après dans toutes les Cours de l'Europe, d'apprendre qu'on avoit marqué une entrevûe entre Mr. le Maréchal de Villars & Mr. le Prince Eugene de Savoie, dans le Château de Rastadt, appartenant aux heritiers de feu Mr. le Prince Louis de Bade, au delà du Rhin, à quelques lieuës du Fort Louis. On prétend que cette négociation fut menagée par Mr. le Cardinal Piazza, par ordre du Pape, qui comme Pere commun souhaitoit de voir la Paix rétablie entre les Princes Chrétiens: quoi qu'il en soit, voici les principales circonstances de la premiere entrevûe de ces deux fameux Généraux, en attendant qu'on puisse parler pertinaement des résolutions prises dans cette Conferance.

Mr. de Villars, au moment que les Châteaux de Fribourg furent évacuez, se rendit en Poste à Strasbourg, & pria par un Exprés Mr. le Maréchal de Bezons, de venir l'y joindre, ayant à lui communiquer les ordres qu'il venoit de recevoir de la Cour: après s'être abouchez, Mr. de Villars donna ses ordres au Fourier de l'Armée avec les Passeports convenables; celui-ci partit pour se rendre à Rastadt, où il trouva le Fourier de l'Armée Imperiale, & s'étans fait des honêtetez reciproques, ils marquerent la moitié du Château pour le logement de Mr. le Prince Eugene, & l'autre moitié pour celui de Mr. le Maréchal de Villars: on partagea aussi la moitié des logemens

logemens de la petite Ville de Rastadt pour les Seigneurs qui accompagnoient les deux Généraux, pour les Geas de leur suite, & pour leur Escorte: elle consistoit de chaque côté, comme on en étoit convenu, à cent Cavaliers & cent Grenadiers.

Mr. de Villars se rendit le 25. Novembre à midi au Fort Louis, accompagné de Mr. de Broglin Lieutenant Général, de Mr. de Contade Major Général de l'Armée, & de Mr. de la Houffaye Intendant d'Alsace, Mr. le Prince de Rohan & Mr. le Chevalier de Croissy furent aussi du voyage: mais ils n'y resterent pas longtems, parce que Mr. de Rohan porta à la Cour de France les premieres dépêches de Mr. de Villars, & Mr. de Croissy, qui n'y étoit allé que par curiosité, prit aussi la route de France peu de jours après.

Le 26. à trois heures après midi Mr. de Villars arriva au Château de Rastadt, & occupa le logement qui lui étoit destiné: environ une heure après Mr. le Prince Eugene arriva aussi, accompagné d'un Conseiller d'Etat de l'Empereur, de Mrs. les Comtes de Koningseck, de Vhelen, & de Falckenstein, Officiers Généraux de l'Armée Imperiale, précédé d'une simphonie de Trompettes, Bassons, Hautbois, & autres instrumens. Les deux Escortes se rangerent en Bataille devant le logement de leurs Généraux.

Comme Mr. de Villars étoit arrivé le premier, il fit les honneurs du logis; il alla recevoir Mr. le Prince Eugene sur le grand escalier, dont il avoit déjà descendu trois marches, quand les deux Généraux se joignirent.

rent & s'embrassèrent , avec tous les témoignages d'une amitié & d'une considération reciproque. Ensuite Mr. de Villars conduisit Mr. le Prince de Savoye dans l'appartement, que ses gens lui avoient préparé : ils resterent seuls pendant plus d'une heure, après laquelle Mr. de Villars se retira dans le sien; l'un & l'autre firent leurs dépêches pour les Cours de Vienne & de France : à peine les Couriers étoient ils partis, que Mr. le Prince Eugene alla rendre visite à Monsieur de Villars, & eurent encore une Conferance moins longue que la premiere: s'étans reciproquement communiqué les pleins pouvoirs des Monarques leurs Maîtres : tout se passa avec beaucoup de civilité de part & d'autre.

En attendant le retour des Couriers, les deux Généraux se sont presque regalez tous les jours; les Officiers des deux Nations se sont aussi visitez & regalez, comme s'ils n'avoient jamais eu guerre ensemble: Mr. de Villars fit venir les Musiciens & les Joueurs d'instrumens qui étoient à Strasbourg, où Mr. l'Intendant retourna peu de jours après, pour vaquer aux fonctions de son Ministère, qui demandoient d'autant plus sa presence, que les Armées défilent de tous côtez pour aller dans les quartiers d'hiver qui leur sont assignez.

*Dispositions
pour la Paix
générale.*

XI. Des Lettres de Rastadt du 10. Decembre, que je reçois en finissant cet Article, portent qu'on n'y attendoit que le retour du dernier Courier que Mr. le Prince Eugene avoit dépêché à Vienne, pour être informé, si ce sera à Francfort ou à Bâle en Suisse, qu'on tiendra le Congrèz pour conclure

conclure la Paix générale ; mais qu'en attendant que les Ministres des Electeurs & Princes de l'Empire soient assemblez dans la Ville qui sera convenüe, on publiera une Suspension d'armes entre l'Empire & la France.

Cependant on vient d'apprendre que les Troupes Françoises, en défilant vers leurs quartiers d'hiver, se sont emparez de Kiern dans le Palatinat, pour mieux assurer leurs quartiers sur cette frontiere. Kiern est à la gauche de la Riviere. de Nalahe, qui se jette dans le Rhin à Bingen au dessous de Mayance : ce Poste que les François viennent d'occuper, est un Château considérable, situé sur une hauteur, à trois grandes lieuës de Creutznach, & à pareille distance de Birckenfeld, & à environ quatre lieuës de Traerbach sur la Moselle. Ce seul Poste suffiroit pour tenir tout le Palatinat du Rhin soumis aux Contributions.

XII. Mr. le Grand Duc de Toscane ayant fait communiquer la mort du Prince Ferdinand son fils, au Roi d'Angleterre, qui continue son séjour à Bar-le-Duc, sous le nom de Chevalier de St. George, ce Prince & toute sa Cour en ont porté le détail, pour le tems & en la maniere usitée entre les Souverains. Quoiqu'il ne soit pas dans la situation & l'éclat qu'elle devoit avoir, elle n'a pas laissé de grossir cet hiver par le grand nombre de Seigneurs de diverses Nations, qui se sont fait un honneur d'aller rendre à Mr. le Chevalier de St. George, les respects qui lui sont dûs. Ce Prince les reçoit tous avec les manieres affables & gracieuses qui lui sont naturelles.

36 *Journal Historique sur les*
naturelles, faisant manger à sa table les plus
qualifiez.

Mr. Middle- lord Middleton, Ministre & Secrétaire d'E-
leton deman- tat de Mr. le Chevalier de St. George, trou-
de & obtient vant que son âge déjà avancé ne lui per-
son congé de mettoit plus de supporter les fatigues des
Mr. le Che voyages continuels que son Maître fait
valier de St. depuis quelques années, lui avoit demandé
George. avec des instances réitérées, la permission
de se retirer à la Cour de St. Germain:
comme ce Milord, depuis 35. ans de Mi-
nistere, sous les Rois de la Grande Bre-
tagne Charles II. Jaques II. & Jaques III.
a donné des marques de sa grande capacité,
de son zèle & de sa fidélité, il n'est pas sur-
prenant que ce dernier de ses Maîtres, ait
résisté quelque tems à lui accorder son congé;
mais enfin ce Prince s'y détermina au
commencement de Decembre: & pour lui
donner des marques de la satisfaction qu'il
avoit de sa personne & de ses services, il le
recommanda à la Reine sa mere, qui en a
fait son premier Ecuyer à St. Germain.
Monsieur le Chevalier de St. George a
retenu auprès de lui Milord Clermont, fils
ainé de Milord Middleton, & l'a fait l'un
des premiers Gentilshommes de sa Cham-
bre.

Mr. Hig-
gins est fait
Ministre &
Secrétaire
d'Etat de
Mr. le Che-
valier de
St. George.

Quant à la Charge de Ministre & Se-
crétaire d'Etat, vacante par la retraite de
Milord Middleton, Monsieur le Chevalier
de St. George l'a donné à Mr. le Chevalier
Higgins, Gentilhomme Anglois de la Re-
ligion Protestante, homme de merite & d'é-
rudition, lequel au commencement de la
derniere revolution d'Angleterre, y fut
emprison-

Matières du tems. Janvier 1714. 57

emprisonné, & souffrit d'autres mauvais traitemens, parce qu'il pérista dans son attachement, son zèle & sa fidélité pour son Prince légitime: Lors qu'il fut en liberté, il sortit du Royaume, & depuis ce tems-là, il a toujours été inviolablement attaché à Mr. le Chevalier de St. George; Ce nouveau Ministre & Secrétaire d'Etat, est d'une Famille qui s'est toujours distinguée par une fidélité à toute épreuve envers leurs Souverains: Mr. le Duc d'Albemarle, & Mr. le Comte de Bath (parens de Mr. Higgins,) en donnerent des marques éclatantes après la rebellion de Cromwel; car ils eurent la gloire d'être les premiers Auteurs du rétablissement du feu Roi Charles II. sur son Trône, après qu'il eut été errant ou réfugié plusieurs années dans les Païs étrangers.

A R T I C L E VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **L**E public est toujours dans de continuelles incertitudes sur les affaires qui ont quelque rapport avec la Porte Ottomane: A peine les Turcs ont arboré la Queue de Cheval, que des Legions de Mahometans ont couru aux armes, menaçant d'irruption les Etats Chrétiens de leur voisinage: Au moment que la guerre paroïssoit résoluë, & comme inévitable, la paix a été concluë entre les Ottomans & les Moscovites: Cette paix n'étoit pas encore

Les Turcs profitent de la desunion des Princes Chrétiens.

rati-

raiffée des deux côtez, que de nouvelles Armées se font mises en Campagne pour obtenir de nouveaux avantages pour les Turcs; C'est ainsi que les Infideles se font joûz. & profitent depuis quelques années de la defunion des Princes Chrétiens; sans que ceux-ci ayent jamais sçû tirer aucun avantage des troubles qui sont souvent arrivés dans l'Empire Ottoman.

*Envoyez
Turcs &
Tartares en
Pologne &
pourquoy.*

II. Les Députez ou Envoyez Turcs & Tartares qui ont été en dernier lieu à Varsovie, n'ont pas été dépêchez par le Sultan, ni par le Grand Visir; leur Commission n'est que du Kam des Tartares, & du Seraskier Abdi Bacha, qui les envoyerent en Pologne pour sonder les intentions & les sentimens du Grand Général, & des Senateurs Polonois, sur les interêts du Roi Stanislis, & le libre passage du Roi de Suède: Lors que le Grand Général leur donna audience à Leopold au mois de Septembre, il leur declara (comme il en avoit ordre du Roi Auguste) que son pouvoir ne s'étendoit qu'au Commandement des Troupes; que s'ils avoient des demandes ou des propositions qui regardassent les interêts de la Republique, il falloit s'adresser au Roi & à son Conseil, qui étoient à Varsovie, & y fit conduire ces Envoyez, comme on l'a vû dans le Tome précédent.

Leurs propositions.

Lors qu'ils furent admis à l'audience du Roi Auguste, ils lui remirent les lettres du Kam & du Seraskier, que le Grand Général avoit affecté de ne pas recevoir: Dans la conférence qu'ils eurent avec les Commissaires Polonois, ils exposerent leur Commission; mais la Cour de Varsovie ne rendit

dit publics que les articles les moins diffi-
cultueux, ſçavoir qu'on accordât une am-
nistie générale à tous les Polonois refugiez
en Turquie & ailleurs: Que la Porte of-
froit ſa médiation pour la conclusion de
la paix entre le Roi de Suède & la Po-
logne: Que les Cosaques d'Olrick, qu'on
dit être au nombre de 80 mille, auroient
la liberté de s'établir, & de reſter dans
l'Ukraine Polonoise, pour y vivre com-
me Sujets de la Republique; que les
Tartares établis en Pologne & en Li-
tuanie, jouïront des privileges qui leur
ont été ci-devant accordez; Que le Pa-
latinat de Poſnanie, & les autres biens
du Roi Stanislas lui seroient restituéz
&c.

Lors qu'ils eurent leur audience de con-
gé le 27. Octobre, on leur remit les let-
tres qui servoient de réponse à celles du
Seraskier & du Kam; elles furent accom-
pagnées de presens considerables, sans ceux
qui furent faits en particulier à ces Envo-
yez; on leur donna à chacun une bourſe
de cinq cens Ducats: Ils partirent le 13.
Novembre pour s'en retourner en Tur-
quie.

III. Quoi qu'on ait fait une espece de
mystere des motifs de la Mission de ces En-
voyez, toutes les lettres qui viennent de
Saxe & de Pologne, font connoître qu'on
y a beaucoup d'inquietude, & qu'on fait
peu de fondement sur les esperances qu'on
avoit conçûes d'un renouvellement de la
paix avec le Grand Sultan; ces lettres di-
sent, que Sa Hauteſſe augmentoit son
Armement, qu'elle demandoit qu'on lui

*Difficulté:
pour la paix
entre les
Turcs, les
Moscovites
& les Polo-
nois.*

ren-

rendit Kamnick & l'Ukraine Polonoise : Elle demande aussi que le Czar paye au Kam des Tartares l'ancien Tribut que ce Prince exigeoit autrefois de la Moscovie, & même les arrérages; le Sultan ayant refusé de ratifier le nouveau Traité de Paix avec le Czar, à cause que cet article n'est pas inséré dans l'Original que le Czar a ratifié: On ajoute encore que les Ministres Moscovites avoient été renvoyez à Constantinople, & qu'on avoit mis une Garde chez les Ministres de Pologne, qui n'ont pas encore eu audience du Grand Seigneur. C'est ainsi que chaque mois on aperçoit une grande variété, & beaucoup d'incertitude aux résolutions de la Porte.

IV. Le Comte Tarlo, Grand Maître d'Hôtel de la Couronne, ayant quitté le parti du Roi Stanislas, se mit à la suite des Envoyez Turcs & Tartares dont on vient de parler; se rendit à Varsovie, & fit ses soumissions au Roi Auguste, mais quoi qu'il soit rentré en grâce, ce Prince n'a pas voulu lui permettre d'aller sur ses terres, parce qu'il soupçonne que sa soumission ne soit qu'une feinte.

V. Les Troupes Moscovites qui ont évacué la Pommeranie, comme on l'a dit le mois dernier, s'étans reposées quelque tems sur la Frontiere de Pologne, ont continué leur marche sur trois Colonnes pour s'en retourner dans leur País. Le Prince Menzikoff qui les commande, avant de passer la Vistule, contraignit la Ville de Dantzick de lui payer une rançon de cent mille écus, pour garantir son Territoire du pillage

Le Comte Tarlo se soumet au Roi Auguste, qui néanmoins se défie de lui.

Les Moscovites s'en retournent dans leur país, & rençoignent la Ville de Dantzick.

Matières du tems Janvier 1714. 61
pillage, ou du defordre assez ordinaire à
ses Troupes. Le Roi Auguste voulant évit
ter, autant qu'il lui fera possible, de pareil
les vexations dans les autres endroits dé
pendans de la Republique, que ses Trou
pes devoient traverser, les fit accompa
gner par des Commissaires, chargez du soin
de leur faire fournir des vivres & des fou
rages sur leur route: mais cela n'a pas em
pêché les Moscovites de faire beaucoup
de desordres sur leur route.

VI. Il s'est repandu un bruit qu'on avoit
dessein de rendre la Couronne de Pologne
héréditaire dans la Maison de Saxe, & que
pour y parvenir plus aisément, on propo
soit de laisser les Palatinats héréditaires
dans les Familles de ceux qui les possèdent
aujourd'hui. Si ce projet venoit à réussir
aussi aisément qu'en Suede, Dannemarck,
Boheme, & en Hongrie, il n'y auroit plus
de Royaume électif en Europe.

*Projet pour
rendre la
Couronne de
Pologne hé
réditaire:*

ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considéra
ble en ANGLETERRE depuis le
mois dernier.*

I. **A** Prés beaucoup de brigues & de con
testations, l'élection des quatre Dé
putez qui doivent représenter la Ville de
Londres au prochain Parlement; s'est faite
en faveur du parti des Anglicans; ce sont
les mêmes qui assisterent de la part de cet
te Capitale au dernier Parlement: Et com
me le parti des pacifiques sera infaillible
ment le plus nombreux dans la Chambre
basse,

*Election des
Députez de
Londres au
Parlement
faite en fa
veur des pa
cifiques.*

basse, on a lieu d'esperer que cette auguste Assemblée secondera la Reine dans ses loüables desseins, de procurer à tous ses Sujets une tranquillité parfaite, à la faveur de laquelle les Anglois puissent faire fleurir leur commerce, & reparer peu à peu le dérangement que la dernière guerre y avoit causé.

Emute populaire à Dublin; & à quel sujet.

II. La division des esprits qui regne toujours en Angleterre, est une espece de contagion qui s'est communiquée dans les Royaumes d'Irlande & d'Ecosse: Il y eut à Dublin une espece d'émute, lors qu'il fallut proceder à l'élection des Députés de cette Ville pour le Parlement d'Irlande: les deux partis, c'est à dire, les Toris & les Wigs en vinrent aux mains: mais le Duc de Schwrsbury, nouveau Viceroi, y envoya la Garde pour y mettre le *bola*, ce ne fut qu'après avoir tiré quelques coups de fusil sur les plus mutins, qu'on sépara les Combattans; il y en eut plusieurs de blesez, & même quelques-uns de tuez: Voilà à quelles extremitez on est réduit, lors qu'il s'agit d'apaiser des troubles populaires toujours chagrinants pour le Gouvernement, & souvent funestes à ceux qui les excitent.

Les Ecossois continuent de murmurer, & pour quoi.

III. Quant aux Ecossois ils murmurent toujours contre le Traité d'Union, & dans quelques endroits du Royaume, on y a refusé de payer les taxes imposées par le Parlement Britannique, principalement celle sur le grain germé, sous prétexte qu'on n'avoit pas gardé la proportion d'équité par rapport à l'inégalité des mesures des deux Royaumes, & aux facultez des deux Nations: Mais on espere qu'à la prochaine Assem-

Masieres du tems. Janvier 1714 63

Assemblée du Parldment, on cherchoit des expedies pour prévenir les suites de ces divisions.

IV. La Reine, pour soulager les peuples, a déjà cassé plusieurs Regimens de ses troupes, tant de terre que de mer; la plupart des Officiers ont été réduits à la demi paye, tant pour leur donner moyen de subsister, que pour leur tenir lieu de récompense pour leurs services: on a aussi désarmé un grand nombre de Vaisseaux de guerre, inutiles en tems de Paix, & l'on a congedié les équipages, après leur avoir fait payer les arrerages de leur solde.

Reforme faite en Angleterre des forces de mer & de terre.

V. Sa Majesté, pour encourager & favoriser les Manufactures de son Royaume, fit publier le premier Novembre une Proclamation, pour faire exécuter à la rigueur les anciennes Loix de l'Etat, qui défendent le transport des laines hors du Royaume: Elle promet une gratification de 40. livres sterling, à ceux qui dénonceront les contrevenans, pourvu qu'ils puissent être mis entre les mains de la Justice.

Défense de l'exportation des laines d'Angleterre.

VI. C'est le Docteur Belford qui est l'Auteur du Livre *in folio*, intitulé *Défense du droit hereditaire de la Couronne d'Angleterre &c.* * Comme cet Ouvrage fait beaucoup de bruit, & que l'Auteur est du nombre de ceux qui n'ont pas voulu prêter les nouveaux sermens, mis en usage sous le Regne du feu Roi Guillaume; les Imprimeurs de ce Livre ont été citez, & on les a obligez de donner caution, pour comparoître aux premieres sessions, devant le Tribunal qu'on nomme le *Banc Royal*. On prétend

Défense du droit hereditaire à la Couronne &c.

* Voyez Decembre page 445.

prétend que cet Ouvrage est trop favorable aux légitimes héritiers de la Couronne Britanique, & aux anciennes Loix des trois Royaumes, pour n'être pas censuré par ceux qui y ont donné atteinte. On verra par la suite, si ce Docteur aura un sort différent de celui du fameux Docteur Sacheverel.

Mr. de Trivié Ambassadeur du Roi de Sicile en Angleterre.

VII. Le Marquis de Trivié ayant eu audience de la Reine en qualité d'Ambassadeur du nouveau Roi de Sicile, remercia Sa M. des bons offices qu'Elle avoit rendu au Roi son Maître, & des services qu'il avoit reçû de l'Escadre Angloise, qui l'a porté en Sicile; cet Ambassadeur donna part de son arrivée aux Ministres étrangers; mais la plupart de ceux des Princes d'Allemagne s'excusèrent de lui rendre visite, jusqu'à ce que la nouvelle dignité de *Mr. le Duc de Savoye* eut été reconnuë par leurs Maîtres; ce ne sera, vrai-semblablement, qu'après la ceremonie de son Couronnement, que le nouveau Roi fera annoncer sa Royauté à tous les Potentats de l'Europe: ce Ceremonial est un préliminaire nécessaire dans pareilles occasions; l'usage l'a établi parmi tous les Souverains.

Ceremonial qui s'observe entre les Souverains.

Mr. de Petersborough va complimenter le Roi de Sicile de la part de la Reine.

VIII. Ce fut le 14. Novembre que Mr. le Comte de Petersborough partit de Londres, pour aller par la France s'embarquer à Nice, & se rendre en Sicile, afin de complimenter Leurs Majestez Siciliennes, sur leur avènement à cette Couronne: ce Seigneur faisoit état d'y arriver avant la ceremonie du Couronnement.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. **C**OMME l'Armée Angloise a eu la meilleure part à la reddition des Places & des Provinces des Pais Bas Catholiques, & que c'est aux instances de la Reine de la Grande Bretagne que toutes ces Villes & Provinces ont été cedées à la Maison d'Autriche, aux conditions mentionnées dans les Traitez de Paix signez à Utrecht; Sa Majesté a trouvé bon de continuer de garder l'administration de ce Pais-là, conjointement avec Mrs. les Etats Généraux, jusqu'à ce qu'ils soient remis à l'Empereur après la conclusion de la Paix entre l'Allemagne & la France: cependant la Reine, pour la facilité du Commerce & la perception des droits ordinaires des Doüanes, a consenti que les Commissaires établis par les Hollandois, en ayent seuls la direction jusques à la Paix générale, pour en compter à qui il appartiendra: de sorte que par là, tous les Bureaux des différentes Villes & Peages des Pais-Bas, se trouvent aujourd'hui réunis sous la direction des Hollandois: mais on est convenu que les nouveaux Receveurs & autres Officiers des Doüanes de ces Pais-là, doivent être de la Religion Catholique Romaine, & recevront leurs instructions du Conseil des Finances établi à Bruxelles.

La Reine d'Angleterre & les Etats Généraux auront conjointement la Regence des Pais-Bas & à quelles conditions.

II. Quoi que la Paix avec la France &

*Traerbach
évacué par
les Hollan-
dois.*

la Hollande soit signée dès le mois d'Avril, ce ne fut néanmoins que le huitième Novembre, que les Hollandois évacuèrent la Forteresse de Traerbach, située sur la Moselle dans l'Electorat de Treves, d'où ils emporterent leur Artillerie & toutes leurs munitions: les Troupes Allemandes en prirent en même tems possession au nom de Son Altesse Electorale de Treves.

*Plaintes
faites aux
Etats Géné-
raux de la
part du Roi
T. C. au su-
jet des dé-
ordres com-
mis dans le
Païs de Lu-
xembourg
par les Alle-
mands.*

III. A peu près dans ce tems-là, un Parti de Hussards Allemands pénétra dans le Duché de Luxembourg, où ne trouvant nul obstacle, il pillâ & brûla quelques Villages; cette exécution militaire étant contraire aux dispositions du Traité, qui a confié la garde du Duché de Luxembourg à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies; Mr. le Marquis de Châteauneuf, Ambassadeur de France, présenta un Mémoire à Leurs Hautes Puissances, pour leur demander au nom du Roi son Maître, de procurer le dédommagement du dégat qui avoit été fait sous les yeux de leurs Garnisons, & d'empêcher qu'à l'avenir les Alliez des Hollandois ne fissent plus de pareilles irruptions, puisque c'est sous la bonne foi de Mrs. les Etats Généraux, que les troupes Françoises & Bavaroisés avoient évacué Luxembourg & les autres Places, pour en confier la garde à celles d'Hollande.

*Extrait du
Traité de
Paix con-
cernant les
Païs Bas
Espagnols.*

IV. Cette plainte de l'Ambassadeur de France étant fondée sur le Traité de Paix signé avec Messieurs les Etats Généraux à Utrecht le 11. Avril 1713. en vertu duquel les Hollandois ont pris possession des Places des Païs-Bas, on ne sera pas fâché de trouver ici en raccourci, les dispositions de ce Traité.

A l'Article VII. il est dit: En contem-
plarion de cete Paix, Sa M. T. C. remet-
tra & fera remettre aux Seigneurs Etats
Généraux, en faveur de la Maison d'Au-
triche, tout ce que Sa M. T. C. ou les
Princes ses Alliez possèdent encore dans
les Païs Bas, tels que le feu Roi Char-
les II. les a possédez ou dû posséder, con-
formément au Traité de Riswick. La
Maison d'Autriche entrera en possession
de tous lesdits Païs-Bas Espagnols, pour
en jouir désormais & à toujours plei-
nement, paisiblement &c.

Article VIII. En conséquence de cela
Sa M. T. C. remettra & fera remettre
aux Seigneurs Etats Généraux, aussi en
faveur de la Maison d'Autriche, le Du-
ché Ville & Forteresse de Luxembourg,
Comté de Chiny; le Comté, Ville & Châ-
teau de Namur, Charleroi, Nieuport &
leurs dépendances, Fortifications &c.

Art. IX. Promet & s'engage Sa M. T. C.
de faire donner un Acte à Son A. E. de
Baviere, par lequel pour Elle, les Princes
ses successeurs nez & à naître, Elle cede
& transporte aux Seigneurs Etats Géné-
raux, en faveur de la Maison d'Autriche,
tout le droit que Son A. E. peut avoir
sur lesdits Païs-Bas Espagnols, en vertu
de la cession de Sa M. C. ou autrement:
par lequel Sadite Altesse Electorale re-
connoisse la Maison d'Autriche pour legi-
times & Souverains Princes desdits Païs-
Bas, sans aucune restriction ou reserve...

Bien entendu que l'Electeur de Baviere
retiendra la Souveraineté & les revenus
du Duché & Ville de Luxembourg, Vil-

le & Comté de Namur, Ville de Char-
 leroi & leurs dépendances, . . . jusqu'à
 ce que Son Altesse Electorale ait été ré-
 tablée dans tous les Etats qu'Elle posse-
 doit dans l'Empire avant la guerre pre-
 sente; qu'elle aura été mise dans le rang
 du neuvième Electeur, en possession du
 Royaume de Sardaigne & du titre de
 Roi. *Qu'aucunes Troupes des Sei-*
gneurs Etats Généraux ou de leurs Alliez,
(excepté celles que lesdits Etats envoie-
ront pour les Garnisons des Places de
Luxembourg, Namur & Charleroi,) ne
pourront passer, loger, ni séjourner dans les
dépendances des Pais dont Son Altesse Ele-
ctorale doit garder la Souveraineté, comme
il est dit ci-dessus. On est aussi con-
 venu que l'Electeur de Baviere conserve-
 ra la Souveraineté & les revenus de la
 Ville & Duché de Luxembourg, & de
 leurs dépendances, appartenances, anne-
 xes & enclavemens, jusqu'à ce qu'il ait
 été dédommagé de ses prétentions à l'é-
 gard du Traitè d'Ilmersheim; & l'on est
 convenu que ce dédommagement sera re-
 glé par les Arbitres dont on conviendra,
 & dont la Reine de la Grande Bretagne
 sera du nombre.

Art. X. La Ville & Forteresse de Lu-
 xembourg, les Villes & Château de Na-
 mur, & la Ville de Charleroi, seront ce-
 pendant gardez par les Troupes des Etats
 Généraux, qui y seront logées & traitées
 conformément au Règlement fait sur ce
 sujet après la Paix de Riswick, avec Sa-
 dite Altesse Electorale, alors Gouver-
 neur Général desdits Pais-Bas. . . . Les
 Etats

Etats Généraux de leur côté s'engagent & promettent, que leurs troupes ne troubleront en aucune maniere l'Electeur de Baviere dans la possession de la Souveraineté & des revenus desdites Villes & Païs, pour tout le tems qu'il en doit jouir.

Art. XI. & XII. Sa M. T. cede aux Seigneurs Etats Généraux, en faveur de la Maison d'Autriche, tout le droit qu'Elle a eu ou pourroit avoir sur les Villes & Citadelles de Tournay, Menin, Furne, Kenoque, Loo, Dixmude, Ypres &c. leurs appartenances & dépendances; les Seigneurs Etats Généraux promettent, qu'ils rendront lesdites Villes, Places, Territoires & dépendances, cedées par Sa M. T. C. à la Maison d'Autriche, pour par Elle en jouir irrévocablement & à toujours.

Art. XVII. Aussitôt après la signature du present Traité, il y aura cessation d'armes par mer & par terre, non seulement dans tous les endroits de la Domination de Sa Majesté Très-Chrétienne & des Seigneurs Etats Généraux, mais aussi de part & d'autre dans les Païs Bas, entre les Sujets & Troupes de quelque Puissance que ce soit.

Par un Article separé, inseré au bas du Traité, & signé le même jour 11. Avril 1713. par les Plenipotentiaires Hollandois, il est dit; Comme les Païs Bas Espagnols, & les Villes & Places cedées par le Roi T. C. doivent appartenir à la Maison d'Autriche, lesdits Etats Généraux s'engagent & promettent, que ladite Maison d'Autriche exécutera toutes les conditions

70 *Journal Historique sur les*
», stipulées dans ledit Traité, par rapport
», aux Pais-Bas Espagnols, après qu'Elle en
», aura été mise en possession.....

Tout cela justifie assez, que Messieurs les Etats Généraux, (en qualité de Gardiens & Dépositaires des Places des Pais-Bas, cedez à la Maison d'Autriche; de même que de la partie dont Mr. de Baviere doit jouir, jusques à ce que ses Etats lui aient été restitués avec pleine indemnité,) sont intéressés à faire réparer le dommage que les Houffards Allemands ont fait l'Été dernier dans le Duché de Luxembourg, dont M. l'Ambassadeur de France demande satisfaction pour les peuples pillés & incendiés.

ARTICLE IX.

*Contenant quelques Nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

*Critique de
ce Journal.*

I. **I**'Anonce ici un Ouvrage, qui, quoi qu'il ne soit pas nouveau, n'est sans doute pas connu de tous mes Lecteurs: peut être que quelques uns pourront s'en accommoder: il a pour titre *Reflexions critiques sur le Journal ou la Clef du Cabinet des Princes, de l'année 1713. à Cologne chez Pierre Marzeau*

La réponse que le Critique doit attendre de moi, se réduit à quatre vers, que j'ai déjà employez dans un de mes précédens Ouvrages.

*Approuve qui vaudra & mon Livre & l'Auteur,
Sur cela mon esprit ne s'embarasse guere;
Si je n'ai pas le don te plaire, Lecteur,*

Matières du tems. Janvier 1714. 71
De même tout Lecteur n'est pas sûr de me plaire.

Il est néanmoins bon d'avertir ceux qui seront curieux de voir cette *Critique*, que ce n'est pas à *Cologne* qu'il la faut chercher, (car *Pierre Marteau* fait plus rouler de Presses en *Hollande* qu'ailleurs,) c'est *T. Johnson Libraire de la Haye* qui l'a imprimée. Voici une Lettre qu'on m'a écrit là dessus.

Lettre écrite de la Haye à l'Auteur de ce Journal.

L'illustre Prince d'Orange avoit raison de dire, qu'il est difficile de faire un honête homme d'un Moins défroqué. Ce Prince étoit convaincu, que généralement parlant, on ne met bas le froc, que pour donner carrière à la débauche & au libertinage: l'Auteur de la Critique de vôtre Journal est de ce nombre; mais ce n'est pas le premier Ouvrage qu'il a fait pour insulter les plus grands Potentats de l'Europe, tant Catholiques que Protestans. La guerre fournissoit une vaste carrière à son genie, non seulement contre le St. Siege, contre la France, l'Espagne; mais aussi contre le Roi de Suède &c. ces Puissances sont encore les objets principaux qu'il continuë d'insulter. La paix à son tour lui a fait vomir mille imprécations impertinantes contre la Reine & le Ministère de la Grande Bretagne: il souïrroit dans cette prétenduë Critique, que les Libelles publiez contre l'autorité & les prérogatives Royales de Sa M. B. sont des raisons solides qu'on ne peut refuter: comme il est lui même l'Auteur de la plupart de ces Libelles imprimez en *Hollande*, & ensuite répendus en *Angleterre*, il ne faut pas être surpris s'il

Lettre écrite à l'Auteur de ce Journal.

en épouse si ouvertement la défense ; mais il est surprenant que son impudente temerité ne trouve pas au moins des bornes, lors qu'il s'agit de parler de Mrs. les Etats Généraux ; car dans sa brochure critique il a la hardiesse de dire , *ceux qui gouvernent cet Etat Souverain , au milieu duquel la paix s'est formée en hibou , paroissent plus enflammez que jamais du feu des armes.* Il seroit bien fâcheux pour nôtre République , qu'on ajouta plus de foi à cet échappé du Convent , qu'à la probité de L. H. P. qui dans la Lettre qu'Elles écrivirent au Roi T. C. le 21. Juillet dernier , lui marquent en termes très-respectueux la joye qu'Elles ressentent du rétablissement de la Paix avec Sa M. des sentimens respectueux pour sa personne Royale ; lui demandent le retour de sa premiere affection & de sa bienveüillance, qui a ci-devant fait la grande partie de leur bonheur ; promettent l'exacte observation des Traitez , & de vivre en parfaite & bonne correspondance avec Sa Majesté.

L'écrit du déstroqué n'est rien moins qu'une Critique solide de vôtre Journal : c'est plutôt un *galimatias* en forme de Libelle satirique , contre routes les Puissances qui sont aujourd'hui en Paix : ce prétendu Critique , (car il n'en a que le nom , sans en avoir les véritables qualités ,) turlupine en fanfaron de doctrine & d'éloquence, tous les événemens que vous rap- portez dans vôtre Ouvrage ; même les pièces authentiques , comme sont les Renonciations , les Traitez , les Actes de protestations &c. il trouve même mauvais que vous ayez anoncé la naissance & la mort des Princes de France : il ne peut pas vous pardonner que vous parliez avantageusement de la personne du Roi de Suede ,

contre

Matières du tems. Janvier 1714. 75
 contre lequel il vomit une partie de son venin ;
 mais il vous fait un crime capital, de ce que
 vous avez osé nommer les Catalans *Rebelles &c*
Revoltez contre leur Souverain, depuis l'éva-
 cuation de la Catalogne ; quant à lui, à qui
 tout semble permis, il ne nous parle du Roi
 Stanislas, qu'en lui donnant l'épithete de *Sei-*
gneur ingrat &c rebelle, quoi qu'il ait été recon-
 nu Roi par tous les Princes de l'Europe, même
 par le Roi Auguste son Rival. En voilà assez,
 Monsieur, pour vous faire juger de la solidité
 de cette Critique, dont il reste un assez bon
 nombre d'exemplaires entre les mains de l'Im-
 primeur, pour en fournir à ceux qui en feront
 tant soit peu curieux.

II. Il paroît depuis quelques mois des *mé-* *Mémoires*
moires sur la vie de feu Monseigneur le Dauphin sur la vie de
Duc de Bourgogne. L'Auteur y remarque que ce *Mr. le Dau-*
 Prince aimoit si fort la justice, qu'il la regar- *phin Duc de*
 doit comme la vertu essentielle aux Rois ; ayant *Bourgogne.*
 appris de l'écriture sainte, qu'elle est le fondé-
 ment & l'appui de leurs Trônes. Ce Prince avoit
 ordonné à un habile Avocat, de lui dresser des
 mémoires sur le Droit public : cet Avocat lui
 parlant un jour sur l'un de ces mémoires lui dit,
Monseigneur a pu remarquer, que les devoirs des
Sujets sont très étendus. Ce Prince lui répondit,
Il est vrai ; mais je suis persuadé que les devoirs
des Souverains le sont encore d'avantage.

Paroles admirables ! (ajoute l'Auteur du “
 mémoire,) qui feront à jamais regretter un “
 Prince qui devoit continuer le bonheur de “
 la France ; mais ses esperances se trouvent “
 confonduës dans la mort précipitée du Prince “
 que tout le Royaume cherissoit, respectoit, & “
 qui l'assuroit de lui faire toujours trouver le “
 „ Roi

„ Roi dans ton Auguste petit fils.

*Medecin qui
par la vertu
d'un Sel gue-
rit toute sor-
te de blessu-
res.*

III. On a imprimé à Metz une petite brochure de huit pages in 4°. en forme de Lettre, dans laquelle l'Auteur parle très avantageusement d'un Medecin étranger nommé le Sr. Thier: on y fait le détail d'une experience singuliere, que ce Medecin fit, dit on, dans le Palais Episcopal de Metz, en presence de beaucoup de personnes de distinction. On lui donna un Coq, auquel il coupa une aîle, lui perça les deux cuisses de part en part, lui passa son épée au travers du ventre inferieur, & la capacité de la poitrine, lui attacha ensuite la tête sur la table avec un poinçon: l'animal étant presque mort, le Medecin lui fit avaler trois cuëillerées de vin, dans lequel il avoit mis la pesanteur de quatre grains d'une poudre qu'il nomme *Sel de prompt secours*. Ensuite il *embourra* l'animal dans une serviette; quelque tems après on le *démastotta*, il marcha quoi qu'un peu étourdi, & le lendemain il fut parfaitement guéri. Le Medecin assure, que son Sel fait le même effet sur les hommes, pourvû que les Chirurgiens veulent s'en servir. On n'a point mis dans cet imprimé le prix de cette poudre, ni la maniere de la conserver, pour s'en servir dans le besoin comme d'un *prompt secours*: ce Medecin s'en reserve seul l'usage, ne l'ayant voulu confier à personne.

IV. On a imprimé à Paris la *Constitution de Nôtre St. Pere le Pape Clement XI. portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un Livre intitulé, le nouveau Testament en François, avec des Reflexions morales sur chaque Verset &c.*

On donnera cette pièce en entier le mois prochain

Matieres du tems. Janvier 1714. 75
chain, parce que la place nous a manqué dans celui ci.

V. Ayant déjà fait part au public de plusieurs Lettres du Pere Romuald; ce même public sera bien aise qu'on lui communique la Lettre ci-jointe, écrite à ce Religieux par un sçavant Mathématicien, sur la démonstration de la Quadrature du Cercle; matiere beaucoup plus interessante pour l'utilité publique, que plusieurs Lecteurs se la sont imaginée, parce que, (comme je l'ai déjà dit,) c'est de l'Arabe pour ceux qui n'en connoissent pas la conséquence, ou qui ne sont pas assez versés dans cette sorte d'étude. Il en est à peu près de ce que nous ignorons, comme d'un mets exquis, qui seroit servi devant des gens à qui ce plat ne seroit pas de leur goût; pour ne pas avoir la qualité de leur plaire, il ne perdrait rien de son merite & de sa délicatesse: voici la Lettre en question, qui peut appuyer mon sentiment.

MON REVEREND PERE,

Permettez-moi de vous dire que vous traitez d'un stile trop concis, des matieres qui demandent plus d'étenduë que les Lettres que vous donnez au public. Il est vrai que les raisons que vous employez pour établir & pour défendre votre première démonstration de la Quadrature du Cercle, sont fortes & persuasives, mais vous avez à faire à des Sçavans qu'elles n'accroissent pas. Il y a vingt ans qu'elles eussent été écoutées plus volontiers: vous sçavez pourquoi. Cela doit vous engager à un ouvrage sur ce sujet, qui achève de maintenir la verité contre les atteintes qu'on donne à sa pureté.

*Lettre écrite
au P. Romuald & à
quel sujet.*

Votre

Votre deuxième démonstration, qui consiste en une figure, est aussi trop concise. Vous présumez trop de la pénétration du Lecteur: vous ne l'instruisez pas assez. Que pour bien prendre le sens de cette démonstration, il faut qu'il observe que quoique AEFK soient quatre espaces doubles, néanmoins l'espace E, merite une attention particulière, à cause qu'étant commun à D, & à G, il contribuë doublement à faire $ED = C.$ & $EG = H.$ de sorte qu'il peut être compté deux fois sans erreur, ce qui fournit le moyen de faire sentir la vérité & la force de l'axiome que vous apportez fort à propos dans votre Lettre du Journal Historique de Decembre dernier: si de grandeurs égales, on en ôte d'égalles, les restes sont égaux. Car si du demi segment AENO, l'on ôte l'espace GE, & DE du demi segment PKO, on pourra dire $GE = DE,$ & ainsi l'on aura, $D = G. C = H. B = I. A = K. \& F = EE.$

Que si l'on ôte les trois espaces égaux, C, EG, H. Il restera $DBA = FKI.$ & si l'on veut compter E, une seconde fois, comme on le peut, on aura, $AB = DEF = KI.$ d'où l'on pourra inferer que $GE = C. D = B. \& FE = A.$

Mais si d'un côté l'on ôte l'espace HG. & de l'autre l'espace CD. il faudra conclure que $BAF = 2EKI.$ parce que $BA = KI. G = D. H = C.$ Donc $F = 2E.$

Enfin si d'un côté l'on prend l'espace, CDE, & de l'autre l'espace HGE, il restera $B_2A = I_2K.$ & $F = F.$ ou bien on pourra compter DCBA = GHIK. & $F = EE.$ qui sont toutes veritez résultantes des rapports que vous avez remarqué, par lesquelles il est démontré que $D = B. A = DE = FE,$ & $F = 2E.$ & par conséquent que la Quadrature du Cercle est trouvée. Mais, je le repete,
ceci

Matières du tems. Janvier 1714. 77
ceci demande un ouvrage de plus grande étendue que celui de quelques Lettres : il est de vôtre gloire que vous le donniez au public, puisque vous l'avez si heureusement commencé, & il est de mon devoir que je vous assure que je suis &c. *Signé*, DE VALBONNE.

Ce sçavant Mathématicien entre dans la lice de si bonne grace, que je lui abandonne volontiers ce qui y reste de gloire à acquérir. *Signé*, F. ROMUALD LE MUET, Religieux de la Charité.

A R T I C L E X.

Contenant la Naissance, le Mariage & la Mort des Princes & autres Personnes Illustres.

I. LA Marquise de Carmarthen, fille de *Naissance:*
Milord Grand Tresorier d'Angleterre, accoucha d'un fils le 14. Novembre. La mere mourut le 30. du même mois.

Au commencement du même mois, la Princesse de Lichtestein, Epouse du fils du Grand Maître de la Maison de l'Empereur, mit au monde une fille; mais peu de jours après la mere perdit la vie.

Madame de Luxembourg Princesse de Tingry, accoucha à Paris d'un fils au commencement de Decembre.

II. Le Prince d'Elbœuf, qui passa il y a *Mariage.*
quelques années au service de la Maison d'Autriche; & qui est presentement à Naples, a contracté mariage avec la fille unique du Duc de Salsa, qui lui donne vingt mille Ducats en argent ou en bijoux, & lui assigne

assigne des Terres dans le Royaume de Naples pour 86. mille Ducats.

Morts.

*Celle du
Prince de
Toscane.*

III. Ferdinand de Medicis, fils aîné de Mr. le Grand Duc de Toscane, mourut à Florence, des suites d'une très longue maladie, le 30. du mois d'Octobre; comme il étoit le présomptif héritier de la Couronne du *Grand Duc*, il étoit titré du nom de *Grand Prince de Toscane*; qualité dont a hérité le Prince Gaston de Medecis son frere: celui dont j'annonça la mort, épousa le 19. Janvier 1689. la Princesse Violente Beatrix de Baviere, Sœur de Mrs. les Electeurs de Baviere & de Cologne, dont il n'a laissé aucuns enfans: le Prince Gaston son frere n'en a point eu non plus de la Princesse Anne Marie Françoisse de Saxe-Lawembourg, qu'il épousa en 1697. Mr. le Grand Duc de Toscane n'est pas heureux dans sa postérité, puis qu'il n'a pas eu la consolation de voir naître des enfans à ses deux fils, ni à Madame l'Electrice Palatine sa fille.

Le Marquis d'Harwich, fils unique du Duc de Schomberg, est mort de maladie en Irlande. Le Maréchal de Schomberg son grand Pere, perdit aussi la vie dans le même Royaume, ayant été tué à la Bataille de la Boyne.

*Celle de
Mr. le Duc
Mazarin de
la Meille-
raye.*

Messire Armand-Jules de la Porte-Mazarini. Duc de la Meilleraye, étant âgé de 82. ans, termina sa carrière le 9. Novembre, dans son Château de la Meilleraye: il étoit fils de Charles de la Porte Duc de la Meilleraye Maréchal de France: il épousa en 1661. Hortence de Mancini, nièce du feu Cardinal Mazarin, & en considération de ce mariage, il prit le nom & les armes de

Matières du sems. Janvier 1714. 79
de *Mazarin*, dont il laisse un fils, qu'on
nomme Paul-Jules de la Porte Mazarini,
Duc de la Meuleraye. Ce défunt étoit Pair
de France, Chevalier du St. Esprit, Gouverneur de la haute & basse Alsace, de Vitré & de Port-Louis: il avoit exercé la Charge de Grand Maître de l'Artillerie de France.

Messire Jean Comte de Gassion, Lieutenant Général des Armées de France, Gouverneur de Charleville, de Dax & de St. Sever, mourut le 26. Novembre âgé de 77. ans.

Mr. Nicolas de Broüilly, Marquis d'Herbeville, ci-devant Gouverneur de Pignerol; est aussi mort.

Le 15. Novembre, le Comte d'Adhemar, mourut à Marseille âgé de 63. ans; il étoit frere de Mr. le Comte de Grignan, Chevalier des Ordres du Roi, & Commandant en Provence.

Le 4. Decembre, la mort enleva à Paris à l'âge de 60. ans, un homme qui s'étoit rendu recommandable par sa capacité & ses talens extraordinaires dans les Langues Orientales: c'est le Sr. François Paitis de la Croix, Secrétaire-Interprète du Roi, Professeur Royal en Langue Arabe, Turque, Persane & Armenienne.

Mr. le Marquis de Lenoncourt, Gouverneur de Nancy, & ci-devant Envoyé Extraordinaire de Lorraine à la Cour de Rome, mourut le 14. Decembre dans le Château du Marquisat de Moigneville, où il étoit allé voir Mr. le Marquis de Choisy son Gendre: la Maison de Lenoncourt est une des plus Illustres & des plus anciennes des Etats de Lorraine.

A D D I T I O N.

Depuis l'impression des feuilles qui précèdent celle-ci, on a eu avis, que c'est pour la mort du Prince d'Este, de la Maison de *Modene*, & non pas pour la mort du Prince *Ferdinand* de la Maison de *Medicis*, ou de *Toscane*, que la Cour de Mr. le Chevalier de St. George a pris le deuil.

Quant au changement arrivé à la même Cour, bien des gens croyent, que quelques raisons d'Etat ont beaucoup contribué à l'éloignement du Comte de Middleton, qui n'a pas été seulement regretté du Prince son Maître, mais encore de toute la Cour de Bar-le Duc & de celle de Lorraine, où il étoit dans une très-grande estime. Tout ce qu'on peut dire de bien certain à cet égard; c'est que la Charge de Secrétaire d'Etat, dont ce Milord s'est dépoüillé, est le premier Emploi de confiance, qui a vaqué dans la Maison de Mr. le Chevalier de St. George, depuis qu'il est en âge de majorité; & comme ce Prince, né pour gouverner un Peuple Protestant, a nommé de son propre mouvement le Chevalier Higgins pour remplir ce Poste, cela prouve assez, que comme Pere commun de tous ses Sujets, ce Prince est resolu de récompenser le merite & la fidelité dans toutes les occasions qu'il en aura, sans distinction partielle; de ceux qui peuvent avoir des opinions opposées en matiere de Religion.

F I N.